

VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS

RAPPORT SUR LA SITUATION
EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

2012



Sommaire

SYNTHESE	p.3
INTRODUCTION	p.5
PRESENTATION DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS	p.7
PREMIERE PARTIE – SITUATION DE LA COLLECTIVITE AU REGARD DES 5 FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	p.8
I.1 Lutte contre le changement climatique	p.9
I.2 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	p.15
I.3 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	p.24
I.4 Epanouissement de tous les êtres humains	p.31
I.5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	p.38
DEUXIEME PARTIE – SITUATION DE LA COLLECTIVITE AU REGARD DES 5 ELEMENTS DE METHODE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	p.43
II.1 Participation de la population et des acteurs	p.44
II.2 Organisation du pilotage	p.47
II.3 Transversalité de la démarche	p.50
II.4 Evaluation	p.53
II.5 Stratégie d'amélioration continue	p.56

SYNTHÈSE

Pour la deuxième année consécutive, et pour répondre aux exigences de l'article 225 de la loi dite Grenelle II, la Ville d'Hyères-les-Palmiers a rédigé un rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce rapport a été l'occasion pour la Ville de mesurer son action au regard des cinq finalités et des cinq éléments de méthode du développement durable.

Face au changement climatique, la Ville d'Hyères-les-Palmiers accompagne les habitants dans leurs actions et comportements vis-à-vis des économies d'énergie et favorise le recours aux énergies renouvelables. La Commune elle-même a réalisé des travaux en ce sens dans plusieurs bâtiments municipaux. En parallèle, elle a lancé un Plan de Déplacements d'Administration pour inciter les agents à utiliser des modes de transports moins polluants.

Pour ce qui est de la préservation de sa biodiversité d'une richesse exceptionnelle, la Ville d'Hyères-les-Palmiers met en œuvre des actions exemplaires pour la protection du littoral, la gestion durable des espaces verts, des déchets et de la ressource en eau. De nombreuses opérations de sensibilisation à l'environnement sont également organisées par la Ville pour informer et sensibiliser ses administrés à la biodiversité terrestre et marine de son territoire.

En matière de cohésion, la Ville d'Hyères-les-Palmiers est attentive à créer des liens sociaux et à favoriser la solidarité entre territoires et générations. Les principaux vecteurs de cohésion identifiés par la Commune sont des initiatives positives dans les quartiers prioritaires, l'insertion professionnelle notamment grâce à des chantiers pour les jeunes en difficulté, et une redynamisation du centre-ville. Par ailleurs, des services comme des aides ménagères, sont proposés par le Centre Communal d'Action Sociale aux personnes âgées, malades ou handicapées.

Hyères-les-Palmiers veille également à l'épanouissement de tous. Pour cela, la Commune propose notamment de nombreux équipements sportifs, des espaces de loisirs en plein air et des offres sportives privilégiées pour les jeunes et les seniors. De même, une offre culturelle de qualité est accessible à tous grâce au dynamisme de l'Office de Tourisme, de la médiathèque et de l'Université du Temps Disponible, ainsi qu'aux nombreux concerts, festivals, salons et autres événements. Enfin, la Commune finance des projets scolaires et extrascolaires pour l'épanouissement des plus jeunes générations.

C'est pour ces mêmes jeunes générations que la Commune s'engage pour une production et une consommation durables dès aujourd'hui. En soutenant les circuits courts d'approvisionnement et en accompagnant le développement d'un tourisme axé sur la nature et la culture, la Ville pose les jalons d'un autre mode de vie, responsable et durable. La Commune encourage la mobilisation de tous, et en premier lieu de ses agents, en vue de l'adoption de comportements écoresponsables.

Pour favoriser une participation de la population et de tous les acteurs du territoire, la Ville d'Hyères-les-Palmiers a mis en place des démarches participatives, notamment au sein de commissions extra-municipales ou de différents projets de la mairie. La Commune soutient également activement de nombreux projets associatifs, notamment en faveur de l'environnement.

De plus, la gestion des Salins est un exemple de pilotage stratégique et opérationnel, car ces espaces naturels sensibles font l'objet d'une gouvernance partagée entre la Ville d'Hyères-les-Palmiers, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le Conservatoire du littoral et le Parc national de Port-Cros.

Le portage et le pilotage de la démarche de développement durable de la Ville d'Hyères-les-Palmiers sont enrichis par l'approche transversale adoptée sur certains projets municipaux, tels l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens ou l'appel à projets pour une relocalisation des activités menacées par les risques littoraux. Cette approche permet d'intégrer les différents impératifs économiques, sociaux et environnementaux là où une forte concertation est nécessaire.

Par ailleurs, les projets et politiques de développement durable doivent faire l'objet d'une évaluation régulière et objective. Pour cela, la Ville d'Hyères-les-Palmiers a mené plusieurs évaluations sur le tourisme, la propreté ou la gestion des espaces verts. Une évaluation globale des politiques publiques a également été mise en place sous un axe financier.

Enfin, le développement durable étant une démarche d'amélioration continue, la Ville d'Hyères-les-Palmiers est déjà attentive à diffuser les bonnes pratiques de développement durable, dans le journal municipal ou par exemple, pour ce qui est de l'énergie, par les conseils de l'Espace Info Energie.

Le présent rapport, dressant une évaluation annuelle des actions de la collectivité, doit désormais permettre de favoriser une dynamique d'amélioration continue au regard du développement durable.

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le décret d'application de cet article prévoit que le rapport décrive, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire.

Il précise que le rapport doit comporter, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;

- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Les cinq finalités du développement durable sont :

1° La lutte contre le changement climatique ;

2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;

5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le décret d'application prévoit que ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes qui peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ces éléments déterminant de démarche ou de méthode sont :

1° La participation de la population et des acteurs ;

2° L'organisation du pilotage ;

3° La transversalité de la méthode ;

4° l'évaluation ;

5° une stratégie d'amélioration continue.

Agissant depuis de nombreuses années en faveur du développement durable, que ce soit en matière d'environnement ou en matière d'engagement sociétal, la Ville d'Hyères-les-Palmiers souhaite mettre à profit ce rapport pour structurer son approche du développement durable, et progresser dans cette voie.

A la différence d'un rapport d'activité, le rapport sur la situation en matière de développement durable ne saurait être un catalogue exhaustif de ses réalisations. L'approche choisie dans ce rapport consiste à présenter le degré d'avancement de la Ville d'Hyères les Palmiers dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable.

Ce rapport est structuré en 10 chapitres correspondant aux cinq finalités du développement durable et aux cinq éléments déterminants de méthode. Chaque chapitre est structuré à l'aide des les éléments suivants :

1. une introduction qui définit la finalité du développement durable ou l'élément de méthode concernés en le resituant, lorsque cela est nécessaire dans le contexte local ;
2. un rappel des objectifs des politiques menées par la Ville tant en interne qu'à l'échelle du territoire ;
3. les actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012, lesquelles actions ne sont pas simplement décrites mais soumises à une évaluation constructive (bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire au sens du décret du 17 juin 2011) ;
4. les actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité durant la même période (bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité au sens du décret du 17 juin 2011) ;
5. les orientations et programmes de nature à améliorer la situation, comme l'exige la loi ;
6. quelques indicateurs clés renseignés en 2009, 2010 et 2011 avec mention de la progression enregistrée entre les années ;
7. enfin certains chapitres mettent en avant quelques données chiffrées ou éléments caractéristiques de la finalité du développement durable ou de l'élément déterminant de méthode concerné.

PRESENTATION DE LA VILLE D'HYERES-LES-PALMIERS

Terre de contrastes, appréciée pour la douceur de son climat, la Ville d'Hyères-les-Palmiers est une ville balnéaire et touristique située en bordure de la Méditerranée, à l'est de Toulon. Elle tient l'extension de son nom des sept milles palmiers qui l'arborent.

La ville s'étend sur 130 km², répartis en plusieurs secteurs : la vieille ville à l'intérieur des terres ; la façade maritime avec des quartiers comme Les Salins, L'Aiguade, le port d'Hyères, l'Almanarre, la Capte, la presqu'île de Giens et son double tombolo ; et enfin les îles d'Hyères, aussi appelées les îles d'Or : Porquerolles, Port-Cros et l'île du Levant ainsi que de nombreux îlots.

La ville est dotée d'un patrimoine naturel exceptionnel, avec plus de 4 000 hectares de collines boisées de chênes-lièges, chênes verts, pins pignons ou d'Alep, un linéaire côtier de 114 kilomètres où alternent criques, falaises et plages de sable, et un plan d'eau de 27 000 hectares abritant une biodiversité d'exception.

La Ville d'Hyères-les-Palmiers compte 56 000 habitants. Avec une densité de 426,4 habitants par km², la ville a connu une nette hausse de 13,8 % de sa population par rapport à 1999. L'économie de la ville repose essentiellement sur 4 piliers : le tourisme, l'agriculture, la santé et la défense. La ville dispose enfin d'un riche passé historique et d'un patrimoine qui remonte à l'antiquité, ainsi que d'une offre culturelle et sportive dense et ouverte à tous.

La municipalité souhaite valoriser le patrimoine naturel et renforcer durablement la dynamique touristique, économique et culturelle de la ville. Pour la municipalité, le développement durable de la ville passera par un mode de développement maîtrisé exemplaire sur le littoral méditerranéen, respectueux de l'environnement et de la richesse du patrimoine local.



PREMIÈRE PARTIE

SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES 5 FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

I.1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

I.2 PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ,
DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

I.3 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

I.4 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

I.5 DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT
SELON DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

I.1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les consommations d'énergies fossiles constituent les principales sources d'augmentation de la quantité de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et par conséquent, du changement climatique. Or, facteur d'événements climatiques extrêmes, de bouleversement des écosystèmes et de crises alimentaires, sanitaires et démographiques, ce changement climatique constitue une menace pour l'homme et son environnement.

Depuis quelques années, la Ville d'Hyères-les-Palmiers a déployé une politique énergétique et de lutte contre le changement climatique en réponse à ces enjeux. Elle encourage tout d'abord l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, notamment le solaire thermique. Hyères-les-Palmiers voit également dans la gestion volontariste d'un trafic automobile dense et dans le renforcement des transports collectifs, une opportunité de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre la pollution atmosphérique. La Ville met en œuvre ses actions en partenariat avec les autres acteurs principalement compétents en la matière : Région PACA, Département du Var et Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

Objectifs des politiques menées par la Ville

Pour lutter contre le changement climatique et améliorer la qualité de l'air, la Ville d'Hyères-les-Palmiers a mis en place une série d'actions, en interne comme à l'échelle du territoire, sur trois plans principaux :

- la recherche de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie ;

- le développement des énergies renouvelables ;
- la réduction de la circulation routière au profit de modes de transport doux, même si l'essentiel des compétences en la matière relèvent d'autres acteurs mentionnés plus haut.

Au-delà des mesures territoriales mises en œuvre, la Ville encourage les Hyérois à modifier leurs habitudes individuelles en matière d'énergie et de transport dans un objectif de développement durable.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Accompagnement aux économies d'énergie et promotion des énergies renouvelables

Parce que chacun peut jouer un rôle dans la lutte contre le changement climatique, des permanences mensuelles ont été mises en place en mairie en partenariat avec l'Espace Info Energie depuis 2011 (l'outil a été créé par l'ADEME et porté par l'Association des Communes Forestières du Var). Des conseils gratuits y sont délivrés en matière de maîtrise de l'énergie (éco-gestes, chauffage et eau chaude, isolation thermique, architecture bioclimatique...) et d'énergies renouvelables (bois énergie, solaire, éolien, géothermie...) sous forme de permanences téléphoniques et d'entretiens individuels.

Par délibération du Conseil municipal du 12 mars 2010, la Ville autorise un dépassement du Coefficient d'Occupation du Sol (COS) pour les bâtiments répondant à des critères de performance énergétique et intégrant des énergies renouvelables. Cette mesure est intégrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 22 juillet 2011.

Conventions exemplaires avec les bailleurs sociaux

En mars 2010, le Conseil Municipal s'est aussi prononcé favorablement à l'établissement d'une Convention de partenariat spécifique avec les bailleurs, pour les opérations réalisant du logement social. Ces conventions encadrant les conditions de réalisation des programmes exposent les attentes de la Commune en ce qui à notamment trait aux critères énergétiques. Il a ainsi été demandé à ce que des opérations telles que les Terrasses de la Bayorre, les Capucines ou encore la Font des Horts répondent aux critères BBC (Bâtiments Basse Consommation). Par ailleurs, une nouvelle convention est en cours de finalisation pour la future opération Beauvallon qui dépassera le cadre de la réglementation thermique 2012 en répondant aux exigences du label Habitat & Environnement.

Concession d'aménagement contre la précarité énergétique

En outre, dans le cadre de la concession d'aménagement pour le renouvellement urbain du Centre-ville 2012-2017, le choix du concessionnaire est intervenu sur appel d'offres, en tenant compte du respect des exigences du développement durable notamment en matière de qualité architecturale, de performance environnementale, de mixité sociale et de diversité des fonctions urbaines. D'ailleurs, la première mission confiée à l'opérateur au titre de cette concession, est la mise en œuvre d'une Convention d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain). Cette Convention se subdivise elle-même en objectifs opérationnels dont la lutte contre la précarité énergétique sur un ensemble de 50 logements environ. Les services d'un thermicien conseil sont dédiés à la réalisation de cet objectif.

Maîtrise de la densité routière et développement des modes de déplacement doux



La Ville d'Hyères connaît une augmentation continue du trafic de véhicules motorisés nuisible tant au changement climatique, qu'à la préservation de la qualité de l'air. Face à cette situation, plusieurs actions volontaristes ont été menées et continuent de l'être.

La commune accompagne et apporte un soutien financier à l'initiative de l'association des commerçants qui a mis en service 2 voiturettes électriques circulant entre la zone commerciale et les différents parkings du centre. Cette opération vise à favoriser l'utilisation de parkings périphériques et à faciliter le déplacement de la clientèle du centre-ville. Ce service est aussi un moyen de rendre le centre-ville davantage accessible aux personnes à mobilité réduite. En 2011, environ 17 000 personnes ont emprunté de ces véhicules électriques.

De plus, des voiturettes électriques sont mises à disposition gratuitement par la Ville du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre pour la desserte du village de Porquerolles (depuis 2010 avec 4 véhicules en tout). Sur l'île, le contrôle des autorisations de circuler est renforcé, notamment l'été, en vue de réduire le parc automobile.

Lors des animations rassemblant un public important tels Noël en Lum'Hyères, les Médiévales ou encore le feu d'artifice, des navettes gratuites permettent de se rendre de l'Espace 3000 au centre-ville.

Enfin, la Ville a également mis à disposition une partie des parkings de l'Espace 3000 pour la création d'une gare routière provisoire, dans l'attente d'un pôle multimodal.

Mise en place de Pédibus dans deux écoles municipales

L'autobus pédestre, appelé aussi « pédibus », est un mode de ramassage scolaire limitant le recours à un véhicule motorisé et permettant aux enfants de participer activement à la préservation de l'environnement. En partenariat avec la Ville, deux associations d'éducation à l'environnement, Planète Sciences Méditerranée et Environnement et Partage, ont mis en place le projet AGIR sur l'écomobilité scolaire et l'éducation à l'environnement urbain sur les écoles Paule Humbert et Paul Gensollen. Le projet consiste à chercher des solutions de déplacement respectueuses de l'environnement à l'échelle de l'école, lancer une dynamique pour améliorer les déplacements vers l'école, proposer des animations sur l'environnement urbain.

Etude de faisabilité pour un réseau de chaleur

Par délibération en date du 23 avril 2010, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la ZAC de la Crestade Demi Lune, qui a pour objectif d'urbaniser une « dent creuse » et devenir le premier écoquartier de la commune. En 2011, la ZAC a fait l'objet d'une étude de potentiel de développement des énergies renouvelables pour la zone. L'étude conduite par la Ville a mis en évidence l'intérêt de créer un réseau de chaleur, raccordé à une chaufferie bois, permettant d'alimenter la future ZAC d'environ 400 logements, et potentiellement le collège Jules Ferry, l'hôpital Marie José Treffot, le commissariat de Police et le futur Pôle Santé. Pour obtenir des éléments de choix plus précis, la Commune a lancé en septembre 2012 une étude de faisabilité par un bureau d'études spécialisé. Cette étude permettra de vérifier la faisabilité technique et économique d'un projet de réseau de chaleur bois-énergie, et précisera les bâtiments à raccorder et l'implantation de la chaufferie. Une partie de cette étude sera également consacrée à la faisabilité technique et économique d'un projet de cogénération bois, solution innovante en milieu urbain.

Mise en place d'une politique éco-responsable sur le Port d'Hyères

Le port est engagé dans une politique d'économie d'électricité. Des bornes automatisées permettent de quantifier les besoins en électricité pour le plaisancier.

De plus, les phares d'entrées de port des 1er et 3ème bassins ont été solarisés. Il est envisagé d'étendre ces dispositions aux ports de La Capte, l'Ayguade et Auguier. Enfin les ampoules de l'éclairage public ont été remplacées par des ampoules basses consommation.

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Maîtrise des consommations d'énergie et amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux

Depuis quelques années, la Ville, qui dispose d'un patrimoine bâti étendu totalisant près de 180 000 m² de surface, intensifie ses efforts en matière de maîtrise de l'énergie.

Afin d'améliorer le confort et l'isolation thermiques des écoles, les menuiseries vétustes ont été remplacées par des menuiseries performantes (double vitrage, rupture de pont thermique, etc.).



En 2012, l'école primaire Guynemer a bénéficié de la dernière tranche de remplacement de menuiseries vétustes par des menuiseries performantes équipées de double vitrage.

Pour l'école primaire Saint Exupéry, une opération de réhabilitation a été lancée comprenant entre autres l'isolation de l'ensemble de la toiture, l'isolation par l'extérieur des pignons Nord et Sud, la mise en place de panneaux solaires en toiture pour la production d'ECS, le remplacement de l'ensemble des façades par des murs rideaux performant énergétiquement avec double vitrage et brise soleil réglables pour le confort d'été. Une première tranche a été réalisée en 2012 et la suivante sera faite en 2013.

Par ailleurs, la rénovation et l'extension de l'école Paul Gensollen a débuté et devrait s'achever fin 2012 avec un nouveau bâtiment qui sera BBC (Bâtiment Basse Consommation).

La maternelle Jardin d'Orient et le gymnase des Rougères ont bénéficié de la mise en place d'une isolation thermique, à l'occasion de la rénovation de leur toiture.

Gestion durable du parc automobile et de l'éclairage public

En 2012, le parc automobile de la Ville comporte 4 véhicules électriques. La Ville a également fait l'acquisition d'un aspirateur de voirie électrique, permettant d'assurer le maintien de la propreté dans la zone piétonne, toute la journée. Son passage ne génère ni bruit, ni poussière et ne présente donc aucune nuisance pour les riverains, les commerçants et les piétons.

Concernant l'éclairage public, la puissance installée actuelle est de 1100 KVA alors qu'elle était encore de 1400 KVA en 1991, ce malgré l'augmentation du nombre de points lumineux sur la ville (8 650 aujourd'hui) et l'amélioration de la qualité de l'éclairage. On observe encore une baisse annuelle régulière de la demande en énergies sur ces dernières années, l'économie annuelle théorique peut être estimée à 1 225 000 kWh par an. Ce résultat est lié au renouvellement régulier du matériel, à la réduction de la puissance, à des dispositifs de commande d'allumage et d'extinction, et au déploiement de LED. Par exemple, toutes les mises en valeur de bâtiments se font en réduisant le niveau d'éclairage des abords afin de limiter la puissance. Des horloges astronomiques ont été placées sur chaque installation et l'ensemble des réseaux est interrompu en cours de nuit (entre 23h et minuit).

Les illuminations des fêtes de fin d'année sont progressivement remplacées par des LED afin de diminuer la consommation d'énergie.

Installation de panneaux solaires

Des panneaux solaires ont été installés pour la production d'eau chaude sanitaire (douches) sur 5 bâtiments municipaux destinés au sport (stades, gymnase, base nautique, etc.) ainsi que sur la déchetterie municipale. Le rendement de ces installations est très satisfaisant, puisqu'elles fournissent 60 % de l'énergie totale nécessaire.



Economie d'énergie du matériel informatique

Les ordinateurs composés d'une tour et d'un écran plat consomment jusqu'à 8 fois plus que les 170 PC «tout en un» installés depuis 1 an en mairie. A terme, le changement de l'intégralité du parc permettrait une économie d'environ 60 000€/an d'électricité.

Plan de Déplacements d'Administration

Par délibération du 28 septembre 2012, la Ville s'est lancée dans un Plan de Déplacements d'Administration. Soucieuse de la qualité de l'environnement et de la réduction de l'usage de la voiture en ville, la collectivité souhaite s'engager dans une démarche de PDA pour encourager ses agents à utiliser d'autres modes de déplacements que l'automobile particulière pour des déplacements domicile/travail ou professionnels. La mise en œuvre du PDA répond à une logique de développement durable, puisque les bénéfices sont à la fois d'ordre économique, social et environnemental.

La première action du PDA a été l'organisation de deux sessions de sensibilisation à l'écoconduite à destination des agents municipaux durant la semaine Européenne de la mobilité.

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Pour 2013, la Ville d'Hyères a décidé d'établir un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre et de se lancer dans un Plan Climat-Energie Territorial, conformément aux dispositions du code de l'environnement.

Dans la continuité de la rénovation des bâtiments scolaires, l'école Ferdinand Buisson va être totalement restructurée, avec la disparition des préfabriqués.

Un diagnostic sera réalisé en 2013 sur l'ensemble de l'éclairage public afin de dresser un état des lieux précis. Sur le domaine public, 740 lanternes (soit 11 %) utilisant encore des lampes mercure seront supprimées d'ici mars 2015.

Par ailleurs, l'ensemble des horodateurs de la commune va être remplacé par de nouveaux dispositifs équipés de panneaux solaires. De plus, 2 bornes de recharge pour véhicules électriques seront installées sur l'avenue Gambetta, avec 4 places de stationnement réservées à ces véhicules.

Plusieurs voies douces sont à l'étude pour l'année 2013 :

- une voie verte sur l'avenue du XV^e corps (sur 500 mètres) et d'une bande cyclable sur l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (300 mètres),
- une liaison par une voie verte entre l'avenue Pierre de Coubertin et l'avenue du XV^e corps,
- une voie verte en rive droite du Roubaud en prolongation de la voie verte St Martin.

La Ville doit définir dans les prochains mois le plan d'actions de son PDA, qui s'articulera autour de 5 axes stratégiques : l'encouragement à l'utilisation des transports en commun, l'incitation au covoiturage, la promotion du vélo, une gestion centralisée des véhicules municipaux, une communication et une sensibilisation appropriées.

La Commune projette de créer en 2013 un pool de véhicules municipaux, qui permettra de réduire le parc automobile de 6 berlines. Elle doit également faire l'acquisition de deux parcs de vélos de service à assistance électrique qui seront implantés à l'hôtel de ville et au Centre Technique Municipal pour améliorer les déplacements professionnels des agents.



La Ville pourrait à un horizon plus lointain :

- en liaison avec Toulon Provence Méditerranée, restructurer le réseau des transports en commun avec passage d'un réseau rayonnant à un réseau en diagonales ;
- mettre en place des navettes de transports en commun entre Hyères (Espace 3000) – Universités – Toulon (Gare) ;
- créer des itinéraires cyclables et parkings deux roues suivant le schéma approuvé en 1998 et repris au Plan de Déplacements Urbain (PDU) et au PLU ;
- mettre en place de larges zones 30 améliorant la sécurité et diminuant le bruit.

	Unité	2009	2010	2011	2012 (au 01/10)	Progression enregistrée
Consommation électrique des bâtiments municipaux	MWh	11 095	11 693	10 803	7 245	- 7,6 %
Consommation électrique de l'éclairage public	MWh	5 640	4 973	4 795		- 3,6 %
Surface de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux	m ²	34	46	46	56	+ 21,7 %
Distance parcourue annuellement par les véhicules municipaux	Km	1 883 762	2 051 198	2 124 082		+ 3,6%

Les émissions de gaz à effet de serre
de la Ville d'Hyères-les-Palmiers :
10 062 T_{eq} CO₂

- Emissions des déchets et eaux usées : 40,5%
- Consommations d'énergie : 25,3%
- Déplacements domicile-travail : 15,4%
- Fret de marchandises : 12,8%
- Déplacements professionnels : 6%

1.2 PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La biodiversité est essentielle à la vitalité d'un territoire. Elle constitue un élément clé de la régulation du climat, de la lutte contre l'érosion des sols, de la préservation des ressources, et même du développement touristique. La surexploitation des ressources et la mauvaise gestion des milieux naturels sont des éléments favorisant l'érosion de la biodiversité. Ainsi une gestion durable des ressources et des milieux naturels est indispensable.

Hyères-les-Palmiers est l'une des communes de France les plus riches en matière de biodiversité. Au cœur du pourtour méditerranéen, dont la biodiversité est reconnue mondialement, la presqu'île de Giens, la rade et les îles d'Hyères abritent une grande variété de milieux terrestres et marins, ainsi qu'une faune et une flore d'exception. Avec 4 500 hectares de forêts communales, les massifs forestiers possèdent eux aussi une nature riche et diversifiée.

Afin de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, la Ville a demandé au Département, dès 1992, d'instaurer un droit de préemption sur environ 4 000 ha de zones naturelles. Ce droit a ensuite été délégué au Conservatoire du littoral, qui est aujourd'hui propriétaire de nombreuses parcelles sur le territoire communal. Il assure ainsi la protection foncière des Salins d'Hyères (920 ha), d'une partie de la presqu'île de Giens (130 ha), ainsi que plusieurs parcelles sur Porquerolles (32 ha) et Port-Cros (374 ha).

Conscient de la richesse de ces sites, l'Etat a classé au titre de la protection des sites l'île de Porquerolles (1988), ainsi que la presqu'île de Giens, l'étang et le salin des Pesquiers (2005). Le site de Port-Cros est l'un des six parcs nationaux métropolitains et le pionnier des parcs marins européens. Ce parc

est inclus dans le réseau européen Natura 2000 qui dispose sur la commune de deux zones de protection spéciales (ZPS) et deux sites d'importance communautaire (SIC) qui abritent une quarantaine d'habitats d'intérêt communautaire différents, dont six prioritaires en raison de leur extrême rareté au niveau européen.

La protection de la biodiversité, des milieux et des ressources constitue ainsi un enjeu global fondamental pour Hyères-les-Palmiers. Cela inclut, des mesures spécifiques de protection sur certains sites, une gestion durable des espaces verts, de l'eau et des déchets mais aussi la préservation de l'agriculture et des campagnes environnantes, essentielles à la santé de la commune. Toutes ces mesures sont prises par la commune en concertation avec les autres acteurs (Conservatoire du littoral, Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, conseil d'administration du Parc national de Port-Cros...).

Objectifs des politiques menées par la Ville

Afin de préserver au mieux la richesse de ses espaces naturels, Hyères-les-Palmiers s'est fixée des objectifs ambitieux :

- protéger le littoral de manière durable ;
- repenser l'organisation du territoire afin de protéger les espaces remarquables ;
- soutenir l'agriculture et la production locales ;
- se doter d'une gestion durable des ressources ;
- sensibiliser à la protection de la biodiversité.

Afin de satisfaire chacun de ces objectifs, la Ville a mis en place différentes actions.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Gestion d'espaces naturels sensibles

Le Conservatoire du littoral est propriétaire de nombreux sites du territoire communal, notamment les célèbres salins d'Hyères et la pointe occidentale de la presqu'île de Giens, et délègue la gestion de ces espaces à la Ville et à la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée. La vocation de ces sites est notamment la conservation des équilibres biologiques, l'ouverture au public et l'utilisation comme support pédagogique.

Protection du littoral

La gestion du littoral repose sur 3 axes : identifier et comprendre les phénomènes, mettre en place des moyens de préservation et mener des actions de lutte contre l'érosion sur les sites les plus touchés. Ainsi de nombreuses études sont menées pour identifier les moyens d'actions les plus adaptés, les méthodes douces et écologiques étant toujours favorisées. Les Posidonies (plantes aquatiques) sont laissées toute l'année sur la façade Ouest et enlevées uniquement en période estivale sur la façade Est pour lutter contre l'érosion. Le nettoyage des plages est réalisé de manière raisonnée et un plan de lutte contre les espèces invasives est à l'œuvre. Des tubes géotextiles sont posés pour limiter l'action de la houle sur les dunes. Cette méthode novatrice et simple à mettre en place est plus écologique que la construction de digues. De plus, elle est facilement réversible en cas d'effets négatifs constatés.



En 2012, la Ville a adhéré à la Charte Départementale de la Mer et du Littoral du Conseil Général. Cet outil permettra de mettre en place des collaborations efficaces pour protéger et mettre en valeur le littoral. Enfin, la Ville adhère depuis 2009 à l'Association Rivages de France, association nationale des collectivités et organismes impliqués dans la protection du littoral.

Opération de tri et valorisation des déchets des plages

En novembre 2011, des intempéries exceptionnelles ont amoncelés des quantités très importantes de déchets : environ 900 tonnes sur 8 km de plage, soit le double des quantités habituellement collectées sur toute une période hivernale. La Commune a mis en place des moyens particuliers permettant un nettoyage à la fois rapide, peu coûteux et sans impact sur l'environnement. Les gros bois ont été mis à disposition des hyérois comme bois de chauffe sur 2 parkings de bord de mer (450 tonnes environ) et 160 tonnes de bois ont été utilisés pour une valorisation énergétique et un recyclage en panneaux de particules. Au final, plus de 67% du tonnage déposé sur les plages a pu être valorisé. Cette opération a eu un coût de 100 000 € (frais de régie inclus) après une économie de 70 000 € réalisée grâce à la mise en place du tri et du recyclage des déchets par rapport aux filières classiquement utilisées.

Atténuateur de houles en géotextile

Afin de limiter l'énergie de la houle lors des tempêtes, la Commune a installé en 2008 des tubes géotextile remplis de sable au devant de la plage de la Capte. Ceux-ci jouent le rôle de récif et permettent le déferlement des vagues. Le choix d'une technique douce permet de concilier lutte contre l'érosion et protection des sites mais les retours d'expérience et les conclusions d'experts scientifiques manquent. Les travaux de la plage de la Capte relèvent donc d'un caractère innovant.

La Commune a modifié l'ouvrage à l'autonomie 2012 en le surélevant grâce à la pose d'un nouveau tube. Ceci diminuera les pertes et donc les transferts et apports de sédiments ponctuels indispensables.

Organisation du territoire pour protéger les espaces remarquables

La Ville souhaite que le dynamisme démographique de la commune soit organisé de façon à respecter et préserver la richesse de ses espaces naturels. Le plan local d'urbanisme (PLU) adopté en 2011, intègre cet impératif de protéger les espaces naturels, selon le principe essentiel de limitation de l'étalement urbain. La surface totale des zones urbaines ou à urbaniser est passée de 2 449 ha à 2 151 ha entre le précédent plan d'occupation des sols (POS) et le nouveau PLU au profit des espaces naturels ou des zones agricoles.

De même, les principaux massifs forestiers de la commune font l'objet d'une protection particulière au titre de leur valeur environnementale et paysagère et ne sont pas intégrés dans les zones d'extension future de l'urbanisation. Pour cela, le PLU contient 2 612 nouveaux hectares d'Espaces Boisés Classés (EBC). Notons enfin que le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) prévoit de gérer la fréquentation touristique des îles, afin d'en préserver la faune et la flore exceptionnelles, en particulier sur le territoire du Parc national de Port-Cros.

Sensibilisation de tous les acteurs à la biodiversité et à la préservation des ressources naturelles

Des campagnes de sensibilisation sur les espaces naturels et sur le milieu marin sont régulièrement menées par la Ville d'Hyères. Une exposition permanente de photographies sous-marines réalisées par l'association « Déclic Bleu Méditerranée » est également installée depuis juin 2010 sur le parking de la Capitainerie du Port d'Hyères. De plus, la 3ème édition du salon « Au Cœur de la mer », qui s'est tenue sur 4 jours, a permis de faire découvrir l'environnement marin, la faune et la flore de Méditerranée à environ 6 000 visiteurs dont 700 scolaires, à travers des expositions et des conférences.

Protection des espèces marines

De grands mammifères marins fréquentent la rade d'Hyères. La Ville d'Hyères a été la première commune à signer la Charte du Sanctuaire Pélagos, accord destiné à protéger les mammifères marins de Méditerranée. Sur ses rivages, la commune poursuit une démarche de protection et de sensibilisation. Des dépliants Pélagos ont aussi été diffusés et la Ville a accueilli des réunions pour des travaux scientifiques de Pélagos. L'Office de Tourisme a également communiqué auprès des vacanciers sur le sanctuaire Pélagos dans le cadre d'une exposition dans ses locaux du centre ville pendant la saison estivale. Cette exposition était complétée d'un espace enfants dans lequel étaient mis à disposition de nombreux ouvrages pour la jeunesse d'information et de sensibilisation au milieu marin, prêtés par la médiathèque.

Par ailleurs, la Ville accueille, depuis 2010, le siège de MEDPAN, réseau des gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Protection et valorisation des forêts

La Ville travaille au sein du SIVU Hyères-La Londe à la protection et la valorisation de la forêt (pour 4 500 ha en commun). Une piste DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) de 2,4 km a été réalisée au nord de la commune sur le massif des Maurettes en 2011. De plus, une citerne DFCI a été acquise en 2012 afin de compléter le dispositif de protection sur la pointe ouest de la presqu'île de Giens.



40% de superficie forestière sur la commune, 45 km de pistes, 15 citernes DFCI et 500 hectares de débroussaillage, tels sont les principaux chiffres à retenir concernant la forêt hyéroise et sa protection.

Soutien à l'agriculture locale

Le maintien d'une agriculture locale et de la ruralité constitue l'un des piliers du plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en juillet 2011. En effet, ces espaces participent de manière essentielle au fondement de l'identité hyéroise par leur impact sur l'économie locale et leur qualité paysagère. D'une part, le développement de l'agriculture se fait naturellement en accord avec le principe de protection des espaces sensibles. D'autre part, le PLU cherche à préserver les zones agricoles à forte sensibilité paysagère, notamment la Vallée de Sauvebonne, les piémonts agricoles du Fenouillet, les Borrels et l'île de Porquerolles. Ainsi, la surface réservée à l'agriculture a augmenté dans le nouveau PLU et couvre 25 % du territoire. La lutte contre le mitage progressif des espaces agricoles par des habitations est un autre enjeu essentiel du PLU. Pour préserver ces espaces, le PLU n'autorise les constructions et installations en zone agricole que lorsqu'elles sont liées et nécessaires à l'exploitation agricole. Par ailleurs, une convention a été passée avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) et la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée en septembre 2010 pour lutter contre l'évasion des terres agricoles.



Gestion durable des déchets

La collecte et le transport des déchets est une compétence communale et le traitement relève d'un syndicat intercommunal (SITOMAT). Actuellement, le recyclage des déchets est principalement permis par 67 points d'apport volontaire répartis sur toute l'agglomération. Cette méthode, fondée sur le volontariat, est efficace en cela qu'il y a très peu d'erreurs dans les catégories de tri. Cependant, afin d'augmenter le volume de déchets triés et recyclés, la commune a finalisé en 2012 le déploiement de la collecte sélective des plastiques et des cartons en porte à porte, sur l'ensemble de la Commune, y compris les fractions. La collecte sélective des cartons est également effective pour la plupart des commerçants. Enfin, les déchets verts sont aussi ramassés en porte à porte sur toute la ville. Des composteurs individuels ont été distribués pour ceux qui le souhaitent en échange de la signature d'une charte du compostage. Enfin, la Ville d'Hyères s'est associée à Véolia et au Sittomat lors de la Semaine Européenne de Réduction des déchets en novembre 2011 pour proposer un programme d'animations et de sensibilisation.

Depuis 2011, le service Propreté a totalement supprimé l'emploi de désherbant chimique dans la vieille ville. La méthode alternative choisie est le désherbage thermique sans flamme, particulièrement adaptée à ce secteur.

Mise en place du tri sélectif sur les îles

Les 3 flux de ménagers recyclables (papier-carton, plastique, verre) sont collectés sur les îles d'or, le principal mode de collecte de ces déchets ménagers restant l'apport volontaire en 2011. Les fréquences de collecte sont adaptées à la fréquentation touristique et permettent notamment de collecter près de 63

tonnes de verre.

Des expérimentations quant au compactage de certains déchets ont été testées et ont fini par être concluantes pour les déchets plastiques.

Suppression des sacs plastiques pour la collecte déchets verts

La suppression de la pré-collecte en sacs des déchets verts collectés au porte-à-porte a été initiée en 2011 afin d'orienter intégralement les quantités collectées vers les filières de compostage.

Aussi, il est demandé aux usagers de présenter leurs déchets verts fagotés ou déposés dans des corbeilles adaptées.

Actions de sensibilisation sur le port

Au Port d'Hyères, des sacs en papiers destinés au recyclage des déchets sont distribués en période estivale, ainsi que des pochettes intitulées « Infos pratiques de l'éco-plaisancier » regroupant les outils de communication destinés à sensibiliser les plaisanciers sur notre environnement marin.

Le port est équipé de containers tri-sélectifs en plusieurs endroits destinés à recueillir des emballages papier carton, journaux, verres plastiques, pompe de récupération des eaux usées, des huiles usagées...

Le port est également engagé dans une politique d'économie en eau, avec des bornes automatisées permettant de quantifier les besoins en eau pour le plaisancier. Par ailleurs, une mini déchetterie portuaire sera mise en place en 2013 sur la zone d'activité pour les usagers.

Gestion de la ressource en eau

La gestion de l'eau est un enjeu important pour une ville qui a une forte population et un climat plutôt sec, ces deux facteurs augmentent fortement durant la saison estivale. Dans le cadre de la délégation du service public de l'eau, un nouveau contrat a été signé en 2011 visant à une gestion plus durable. En effet, pour réduire les quantités d'eau importée sur la commune durant l'été, il est prévu de recharger artificiellement les nappes phréatiques durant l'hiver lorsque l'eau abonde. Enfin, pour la gestion des espaces verts, les plantes endémiques économes en eau, l'arrosage localisé, la programmation centralisée et le paillage naturel sont de plus en plus utilisés. La reprise en régie de l'entretien des équipements d'arrosage automatique a permis depuis 2010 une gestion plus fine et plus réactive, qui a conduit à des économies d'eau de l'ordre de 3 à 5%.

Jardin économe en eau



Le terre-plein central de la Voie Léopold Ritondale fait l'objet d'un aménagement expérimental tout à fait novateur, dont la première tranche a vu le jour en 2006, complétée depuis par de 2 autres tranches. Cet aménagement a été baptisé «Jardin Econome en Eau». Le principe est de modifier entièrement la structure du sol sur 70 cm de profondeur en créant des puisards remplis de cailloux servant de drainage pour former une réserve d'eau sur un champ d'épandage apte à restituer l'eau aux plantes par capillarité. Les galeries souterraines ainsi créées permettent de plus une circulation de l'air en sous-sol favorisant le développement des organismes vivants du sol.

En surface, différents couvre-sols minéraux (pouzsolane, cailloux, broyat végétal...) assurent isolation et protection, tout en décorant de façon très animée le jardin. Le choix des végétaux (adaptés aux conditions de sécheresse) allie des espèces succulentes et subtropicales à une gamme méditerranéenne verdoyante et florifère.

Economies d'eau dans les équipements sportifs

La Ville est équipée d'un logiciel et d'un matériel permettant de gérer automatiquement l'arrosage des stades en gazon naturel. Ainsi les 3 stades concernés voient leurs cycles d'arrosage programmés selon la météo prévue. Cela permet en période de sécheresse de faire des économies sur la consommation d'eau et de mieux gérer l'entretien des terrains de sports.

La Commune a également décidé la pose de revêtement en gazon synthétique sur 3 de ses stades. Ce revêtement a permis d'une part de ne plus utiliser de produits pour l'entretien de la surface et des abords, et d'autre part de réaliser des économies d'eau, dans la mesure où cette surface nécessite beaucoup moins d'arrosage qu'un terrain en stabilisé.

De plus, lors de la réfection de la piscine municipale, un système de recyclage d'eau a été installé dans les principaux bassins, afin de réaliser des économies dans ce secteur. Ainsi, les eaux de débord sont récupérées, traitées et réutilisées. Ce système a permis de faire baisser la facture d'eau de la piscine de 20%.

Une ville fleurie reconnue



Hyères-les-Palmiers est distinguée par le Grand Prix National du Fleurissement depuis 1993. La Ville a été Médaille d'Or 2003 dans le cadre du Concours Européen des Villes Fleuries. Elle est aujourd'hui titulaire du label 4 fleurs avec félicitations du jury, la plus haute distinction qu'attribue le Conseil national des villes et villages fleuris. Le centre de production horticole de la commune comporte 5 ha de pépinière et plus de 3 000 m² de serres. La gestion raisonnée et écologique du patrimoine horticole de la commune est désormais une priorité. La Ville a été précurseur ou expérimentatrice de méthodes de culture novatrices, souvent citée en exemple par la profession.

Le nombre de points de fleurissement et leur surface ont été réduits au profit de plantations vivaces fleuries plus adaptées au climat local et aux économies d'eau. Ainsi, le nombre de plantes à massif en culture est passé de 400 000 en 2006, à 50 000 en 2010. Les interventions mécaniques ou manuelles et les apports d'intrants ont été réduits et des méthodes douces de cultures sont favorisées telles que le paillage des massifs, l'élagage raisonné, la réutilisation des broyats de feuilles et branches, la réduction de l'emploi de pesticides, la préparation des sols en profondeur, et l'emploi d'engrais organique.

De plus, des essais de fauchage tardif des accotements de voirie et de modification des hauteurs de coupe sont en cours afin de trouver un juste milieu entre la nécessité de maintenir des accotements sécurisés et de préserver la biodiversité.

Lutte biologique intégrée pour tous les espaces verts municipaux

La lutte biologique est utilisée depuis 1996 sous serre et depuis 2007 en extérieur sur une partie des arbres d'alignement, notamment en zone commerciale pour lutter contre les acariens et pucerons sur Tilleuls, Ormes et Erables. Pour cela des lâchers de Chrysopes sont réalisés au printemps dès le débouillage des bourgeons. Le but est de supprimer les nuisances dues aux parasites, sans occasionner de pollution phytosanitaires sur les trottoirs, placettes et terrasses de bars et restaurants.

Rendez-vous aux jardins

Depuis la création de la manifestation par le Ministère de la Culture, la Ville, qui compte 3 parcs labélisés « Jardins Remarquables » déjà ouverts gratuitement au public (Olbius Riquier, Ste Claire et St Bernard), a choisi de participer aux « Rendez-vous aux Jardins » par des animations dans le Parc Olbius Riquier à cette occasion et par l'organisation d'un concours de « Jardins Miniatures » pour les enfants des écoles primaires et maternelles.

L'événement Portes ouvertes au centre horticole de la Riperte permet également aux hyérois de visiter ce centre tous les deux ans.

Lutte biologique contre le charançon rouge

La participation à la recherche en matière d'acclimatation végétale est une particularité ancienne de la ville d'Hyères. Par la force des choses, depuis 2001 et l'arrivée du papillon palmivore *Paysandisia archon*, la Commune finance et soutient la recherche pour des solutions biologiques. L'action est encore plus importante depuis l'invasion du charançon rouge du palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*). Grâce à ce partenariat, des solutions se profilent pour lutter efficacement et de manière biologique contre ce ravageur. Par ailleurs, les stipes de palmiers abattus à cause du charançon rouge ne sont plus éliminés à coût exorbitant par une entreprise, mais broyés et utilisés en paillage sur les massifs des espaces verts.

Une démoustication biologique

La stratégie de lutte contre les moustiques mise en œuvre sur le territoire de la Commune est prioritairement basée sur un contrôle anti-larvaire, en raison d'un meilleur « ciblage » (identification précise des espèces à cibler, précision des contours de surfaces traitées, meilleure sélectivité des insecticides et donc diminution de l'impact). En milieu naturel comme en milieu urbain, la Commune met en œuvre des traitements à base de larvicide d'origine biologique. D'autre part, un élevage de poissons (mangeurs de larves de moustiques) est basé dans les locaux municipaux afin d'apporter un traitement biologique naturel dans les bassins, lagunages et bassins d'ornements.

Des programmes de logements respectueux de l'environnement

L'Opération immobilière de Beauvallon, en cours de montage, témoigne d'une forte volonté de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources. En effet, la consultation ayant abouti à la désignation des opérateurs pour ce programme a intégré un cahier de recommandations urbaines, architecturales et paysagères. Ces prescriptions portent notamment sur l'eau (arrosage, irrigation, rétention et stockage des eaux de pluie), une palette végétale privilégiant les essences locales (persistantes et caduques), et l'intégration de jardins potagers.

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012



Des repas bio dans les restaurants scolaires

Depuis 2010, un repas biologique par mois est servi aux élèves dans les restaurants scolaires de la ville, soit 6% de repas biologiques. Les produits de saison

issus de la production locale sont aussi privilégiés.

Gestion du papier

Depuis 2009, la Commune utilise du papier au label FSC, lequel certifie que le bois utilisé provient de forêts gérées durablement. Pour les notes internes de la mairie, le courriel est de plus en plus préféré au papier. Cette démarche vise à limiter l'augmentation de la consommation de papier qui est en forte hausse ces dernières années. La Ville s'est fixée l'objectif de réduire fortement sa consommation de papier en 2013.

Le tri des déchets en Mairie

Des actions de sensibilisation au tri sélectif ont été menées et la récupération du papier a été mise en place en mairie principale. En 2012, la collecte des papiers de bureau s'est étendue aux services installés dans le Park Hôtel. La collecte des cartouches d'encre usagées est également effectuée, puis prise en charge par une société spécialisée. En 2011, 346 kg de cartouches ont été récupérés pour être

recyclées.

Formations pour limiter l'utilisation de produits phytosanitaires

La Commune a anticipé la certification obligatoire pour 2013 (Certiphyto) en organisant en collaboration avec le CNFPT une mise à niveau des jardiniers en matière de connaissances dans l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et de la réglementation en vigueur.

Réutilisation du parc informatique

Le matériel informatique de la Mairie obsolète mais encore fonctionnel était auparavant mis en déchetterie. Il est désormais vendu ou donné aux associations hiéroises pour une réutilisation.

	Unité	2009	2010	2011	Progression enregistrée
Tonnage de déchets triés sur le tonnage de déchets ménagers total	%	9,7	8,9	11	+ 23,6 %
Pourcentage d'autonomie en eau de la commune (continent + îles)	%	68,5	63,6	71,8	+ 12,9 %
Consommation d'eau des bâtiments municipaux	m3	111 492	107 187	95 136	- 11,2 %
Consommation de papier par les services municipaux	Nb de feuilles A4	2 533 000	2 858 000	2 845 000	- 0,5 %

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Projet de réalimentation des nappes du continent et de Porquerolles

Les nappes phréatiques du Gapeau et de l'île de Porquerolles sont depuis plusieurs années reconnues comme particulièrement sensibles aux pollutions salines. Sur le continent, le projet consiste en la réalimentation de la nappe du Gapeau en infiltrant de l'eau dans une zone suffisamment perméable. Ce sont ainsi 2,7 millions de m³ d'eau qui seront infiltrés sur la période d'octobre à avril. Cette technique devrait contribuer à repousser le biseau salé et à assurer la production d'eau pendant les 5 mois estivaux de mai à septembre. L'installation devrait être mise en service le 31 décembre 2013. Le montant du projet s'élève à 2 831 000 € HT.

Sur l'île de Porquerolles, l'objectif est de pérenniser la ressource en eau de l'île pour lui garantir l'autonomie. Les livraisons d'eau actuelles par navire-citerne pourront alors être arrêtées. Le projet consiste en la réalimentation artificielle de la nappe de la Ferme en utilisant de l'eau dessalée produite sur l'île. Les travaux comprendront notamment l'aménagement d'une prise d'eau en mer et d'une station de pompage et la construction d'une unité de dessalement. L'autonomie en eau potable de l'île de Porquerolles est prévue pour l'année 2016. Le montant du projet s'élève à 5 800 000 € HT.

Opération Grand Site

La rade d'Hyères et la presqu'île de Giens constituent des espaces naturels et urbanisés des plus intéressants du littoral PACA, tant par leurs particularités, leur histoire, la diversité de leurs paysages que par la variété des milieux. Ce territoire soumis à de fortes pressions connaît de plus en plus une pratique touristique importante de séjour et de passage qui se traduit par une surfréquentation estivale. La mise en place d'une Opération Grand Site (OGS) signifie que des menaces de dégradation sur ces sites classés en 2005 ont été identifiées et qu'il faut agir tant qu'il est encore temps. L'étude de définition OGS a été initiée en février 2012 pour une durée de 15 mois, lançant ainsi la démarche Grand Site sur la presqu'île de Giens.

Une exposition publique de six semaines sur la politique des Grands Sites et du projet hyérois est prévue dès le premier trimestre 2013 à la Médiathèque municipale St John Perse.

Formation des agents des espaces verts



La Commune souhaite poursuivre la formation continue des agents des espaces verts et de l'encadrement sur les actions de protection de l'environnement, de la biodiversité et de la gestion des ressources : bonnes pratiques phytosanitaires, technicité accrue en matière d'arrosage et amélioration des méthodes culturales.

Projet MED-3R (Rallonger la durée de vie, Réduire la production et Recycler les déchets en Méditerranée)

Depuis avril 2011, la ville a préparé, aux côtés de Nice Côte d'Azur et de 13 autres collectivités et organisations méditerranéennes, une réponse à un appel à projets stratégiques sur la thématique des déchets urbains. La candidature du partenariat a été retenue et le projet doit démarrer en janvier 2013. Concrètement, pour la ville, il s'agira d'optimiser techniquement et économiquement son schéma de gestion des déchets, et plus particulièrement sur son territoire insulaire.

Projets de Contrats de baie

La Ville est engagée aux côtés de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée dans des projets de Contrats de baies sur la rade de Toulon et des îles d'Or. Ces programmes d'actions environnementales élaborés sur cinq ans ont pour principal objectif la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre de cet outil opérationnel labellisé, la Commune réalisera des actions en faveur de la préservation du milieu naturel, la protection et la valorisation du patrimoine, ainsi que la satisfaction des usages.

Projet de Plan Biodiversité

La Ville souhaite se lancer dans l'élaboration d'un Plan Biodiversité. Il s'agit d'un plan d'actions concrètes pour préserver et enrichir la biodiversité à l'échelle communale. Ce programme permettra de réaffirmer l'engagement de la collectivité en faveur de son patrimoine naturel et de se doter d'un nouvel outil pour protéger la nature en ville.



Orientations budgétaires

Dans le cadre du budget primitif 2013, le budget communal alloué à la préservation du milieu naturel s'élève à 1,2 millions d'euros (dépenses de fonctionnement – fonction 833), dont 865 k€ de masse salariale, 179 k€ de dépenses courantes et 65k€ de subventions (Parc national de Port-Cros et associations de protection de l'environnement).

Le territoire d'Hyères-les-Palmiers comporte :

- 83 % d'espaces naturels et agricoles
- 114 km de côtes
- 23 km de plages
- 4 zones Natura 2000
- 3 sites classés
- 1 Parc National

1.3 COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations sont des valeurs que la Ville d'Hyères-les-Palmiers souhaite mettre en avant, non seulement entre les différents quartiers de la ville, mais également entre les territoires urbains et les espaces ruraux.

Un autre enjeu fondamental pour la Ville à cet égard est la solidarité entre les différentes générations qui vivent ensemble sur le territoire. A Hyères-les-Palmiers, 16,3 % de la population a plus de 60 ans (contre 13,6 % au niveau national), et les moins de 25 ans représentaient 22 % des chômeurs en 2008 (contre 21 % au niveau national).

Objectifs des politiques menées par la Ville

Pour la Ville d'Hyères-les-Palmiers, les objectifs de cohésion sociale sur le territoire et en interne se déclinent en quatre volets :

- assurer une cohésion entre les quartiers notamment grâce à la politique de la ville, et entre la ville et la campagne ;
- promouvoir une mixité sociale respectueuse de tous ;
- soutenir les personnes en difficultés ;
- disposer d'une offre de logement diversifiée et adaptée à tous.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Politique de logements sociaux

La loi SRU du 13 décembre 2000 a fixé à 20 % le nombre minimum de logements locatifs sociaux par rapport aux résidences principales pour les communes comprises dans une agglomération de plus de 50 000 habitants. Le taux de logements sociaux sur la Commune d'Hyères est de 11.9 % pour l'année 2011. Les efforts de production en la matière sont constants et des objectifs annuels de programmation sont définis, en lien avec le PLH (Programme Local de l'Habitat) intercommunal pour la période 2010 – 2015. Ainsi, une production annuelle de 100 logements est visée par la Commune pour contribuer à promouvoir une offre locative adaptée au territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) prévoit de réserver une part de toute opération d'habitat à la construction de logements locatifs sociaux. Ainsi désormais, tout programme de plus de dix logements devra affecter au moins 30 % de sa surface de plancher à des logements locatifs sociaux. Par ailleurs, une délibération du Conseil Municipal a instauré en 2010, une majoration du Coefficient d'Occupation des Sols (dans la limite de 50 %) pour les nouvelles constructions dès lors que l'opération comporte 40 % de logements locatifs sociaux.

Actions en faveur des quartiers prioritaires

La Ville d'Hyères déploie principalement des efforts de cohésion sociale sur 4 quartiers prioritaires à travers un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) en application sur le territoire jusqu'en 2014.

Ce dispositif engageant la Commune, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, la Région PACA et l'Etat vise à améliorer le quotidien des habitants de ces quartiers et à réduire les inégalités entre ces périmètres et le reste du territoire.

Les 4 quartiers concernés sont le centre ancien, les Bosquets/ La Blocarde, les Maurels et le Val des Rougières. Durant l'année 2012, 49 actions visant à renforcer le lien social et la vie quotidienne au sein de ces quartiers ont pu être menées par 20 opérateurs différents.

Certains projets répondent davantage aux enjeux de développement durable :

- Le circuit des métiers d'Art de l'APS club des jeunes (sensibilisation auprès des jeunes en décrochage scolaire sur les métiers d'art par le biais de visites d'entreprises artisanales).
- L'accueil de jour du centre social Massillon (permettre aux personnes en grande précarité de se restaurer, d'accéder au lavage de linges et de se doucher dans des conditions d'hygiène décentes).
- Le CLJ - Centre de Loisirs Jeunes - (lutte contre l'oisiveté des adolescents sur la période estivale en leur proposant diverses activités (stages de plongée, randonnées sur l'île de Porquerolles).
- L'amélioration de l'habitat des personnes âgées et handicapées de l'association Entr'aide (rendre aux plus défavorisés une dignité sociale en améliorant leurs conditions de vie au sein de leurs habitats).

La Ville soutient également certaines actions favorisant le lien social, qui témoignent de l'implication des habitants au sein des quartiers d'habitat social :

- Le « Collectif Famille » du Centre Social Massillon (action d'autofinancement permettant d'élaborer des sorties grâce à la vente de repas cuisinés par les bénéficiaires du centre social).
- Les « Soirées interculturelles » de l'association « L'avis est bel » organisées au printemps sous le thème de l'échange culinaire.



Accompagnement à la scolarité

Le concept d'accompagnement à la scolarité (CLAS) est défini dans la charte nationale réactualisée en 2001 par plusieurs ministères et organismes concernés, comme « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social ». Ces actions, qui ont lieu en dehors des temps d'école, sont centrées sur l'aide aux devoirs et sur les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

La Ville d'Hyères cofinance 16 cycles à hauteur de 86 000 euros pour les primaires et 1 cycle de 35 000 euros pour les collégiens.

Par ailleurs, la politique tarifaire pour la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et les crèches, est fonction du revenu des familles, basé sur le barème de la CAF ou de la MSA.

Prévention de la délinquance

En 2012, le service Politique de la Ville a impulsé des actions citoyennes en réalisant deux chantiers à destination des jeunes des quartiers CUCS. Le but était de responsabiliser une quinzaine d'adolescents en les impliquant sur deux projets bien distincts et bénéficier en échange de diverses activités de loisirs : un chantier peinture sur le quartier du Val des Rougières en partenariat avec le bailleur social et un chantier désherbage au cœur du site archéologique exceptionnel d'Olbia.

Politique d'accès au droit

En 2009, suite à la fermeture du tribunal d'instance, un point d'accès au droit (PAD) a été créé place de la République. Ce lieu d'accueil gratuit et permanent permet d'apporter une information de proximité aux personnes confrontées à un problème juridique ou administratif. Le PAD héberge des consultations juridiques d'avocats et d'huissiers mais également des permanences associatives spécialisées :

- l'A.A.V.I.V (Aide Aux Victimes d'Infractions pénales du Var)
- l'A.D.S.E.A.V (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des adultes en difficulté) ;
- le R.C.V.M (Relais Culturel Var Méditerranée) ;
- le C.I.D.F.F (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ;
- la Clef des Mots (Permanence Ecrivain public).
- l'U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales)

Présence auprès des populations fragiles

Différents services aux populations fragiles, notamment âgées, malades ou handicapées, sont mis en place par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comme les aides ménagères, le portage de repas à domicile, le système de téléalarme, l'Handi-Taxi, l'aide sociale ou encore les foyers logements.



Le plan canicule est mis en œuvre chaque année avec le CCAS depuis 2004. Ce plan comprend notamment une liste de visites régulières auprès des personnes fragiles. Le CCAS est également coordonnateur logistique en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde et dispose d'une cellule réconfort pour intervenir dans les plus brefs délais.

Au-delà des actions quotidiennes, deux projets sont en cours avec la création d'une halte répit pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et la création de 20 foyers logements supplémentaires dans le quartier de la Gare.

Un pôle animation-loisirs a été créé, comprenant l'animation et les loisirs de la petite enfance, de l'enfance et des séniors.

Une quinzaine de thés dansants ont été organisés en 2011 réunissant en moyenne environ 250 personnes, afin de favoriser le lien social et la convivialité pour les séniors.

900 colis sont distribués par le CCAS pour Noël et, pour la fête des grands parents, aux personnes du centre de gérontologie, du fond national de Solidarité et des foyers logements de la Gare.

Un grand repas festif est préparé pour les retraités hyérois en période de Noël (1 000 couverts). De plus, un loto gratuit est organisé tous les mois dans les divers quartiers de la ville (Gare, Val des Rougières, Salins, Maurels).

Politique en faveur de la jeunesse

La Ville a créé, en 2010, un service jeunesse qui a déjà à son actif un certain nombre d'actions dont une politique d'éducation à l'image qui passe par la diffusion de la « carte cinéma jeunes - de 25 ans » ou le festival "Go play one", festival de jeux vidéo dont la quatrième édition aura lieu en juin 2012. En 2011, ce festival, qui concerne désormais toutes les générations, a totalisé plus de 8 000 entrées sur deux jours.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) est un contrat cadre entre la commune et la CAF, qui vient d'être reconduit pour 4 ans. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans.

De plus, la Ville a créé en 2010 un Forum des emplois saisonniers, ayant pour but d'informer les jeunes en matière d'emploi saisonnier en les faisant rencontrer des structures qui recrutent sur notre commune. En 2012, plus de 700 jeunes ont participé à cette journée de sensibilisation.

La Commune organise aussi des échanges européens. Ainsi 16 jeunes hyérois ont pu participer en 2012 à un séjour de 4 jours à Bruxelles ayant pour thème la découverte des institutions européennes et l'échange avec la ville de Koekelberg (jumelée avec Hyères).

Par ailleurs, le Passeport Loisirs Jeunes est un dispositif permettant aux jeunes hyérois âgés de 14 à 17 ans de découvrir un environnement professionnel basé sur la découverte et l'observation. Le temps passé sur les actions offre des points qui permettent aux jeunes de se financer des projets de formation ou de loisirs.

La « Maison de l'internet » est un espace où l'utilisateur peut profiter des services offerts par internet. Des séances d'initiation au web, messagerie, photos sont aussi dispensées. Plus de 200 abonnements ont été contractés en 2012.

Cohésion renforcée entre les territoires

La Commune d'Hyères-les-Palmiers souhaite à la fois mettre en valeur ses espaces naturels et ruraux et préserver l'identité de ces espaces. Pour cela, l'Office de Tourisme met l'accent sur l'articulation des espaces naturels du territoire et des espaces urbains dans sa communication envers le public (dépliant d'appel) et les prescripteurs (contacts presse).

Politique de mémoire et archives municipales

Afin d'assurer le passage entre les générations, la ville d'Hyères possède un service d'Archives performant. Tout un chacun peut s'y rendre, tous les jours ouvrables pour y consulter l'état civil de plus de 75 ans et les registres paroissiaux à partir de 1603, qui ont été restaurés et numérisés.

Depuis septembre 2012, une initiation à la généalogie est mise en place pour venir en aide aux personnes désireuses d'appréhender leur arbre généalogique. Peuvent être également consultés la vie de la commune au travers des délibérations de 1535 à nos jours, les plans des différents édifices communaux ...

Pour rendre ces archives plus attractives, des expositions sont organisées toute l'année, et peuvent être itinérantes dans différents lieux ; lycées, maisons de retraite... Exemples pour 2012 : Hyères So British, Portraits de guerre 1914-1918, C'était Hyères.

Lors des visites en salle de lecture pour les Journées du Patrimoine et au cours des expositions et conférences, le lien intergénérationnel est direct.

Par ailleurs, la restauration des œuvres du musée, tout particulièrement des tableaux, ainsi que la publication des résultats des fouilles, permet de préserver aujourd'hui le patrimoine commun pour qu'il soit visible des générations futures. A cet égard, une étude a été commandée à un cabinet de conservation préventive pour obtenir des préconisations de conservation de l'ensemble des collections municipales.

Redynamisation du centre-ville

La commune œuvre pour la dynamisation du centre-ville à travers la création d'ateliers pour accueillir des artistes et des artisans. Cette initiative permet à des professionnels innovants de créer leur activité dans des conditions favorables. Elle participe d'autre part au renforcement de la centralité et à l'attractivité de centre-ville.

Par ailleurs, la commune a récemment mis en service un office du commerce au cœur du centre marchand.

Cet office remplit une mission informative et propose des services à la clientèle : prêt de cabas, consignes, offre d'heures de stationnement pour rendre le centre-ville praticable et accueillant aux visiteurs. Situé au cœur de la zone commerciale, le guichet sert d'interface entre les professionnels, les usagers et l'administration, et participe à l'animation du tissu économique.



L'Espace Emploi Municipal

La ville d'Hyères a souhaité, parallèlement et complémentirement aux prescripteurs institutionnels de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale, TPM), conserver un espace emploi municipal, qui accueille des hyérois, âgés de plus de 25 ans, en situation de recherche d'emploi. Ce public est soit orienté par les élus locaux, soit par le tissu associatif, voire par les prescripteurs-emploi institutionnels. Le service permet la consultation d'offres d'emplois prises sur des sites dédiés, répond aux demandes de renseignements divers, et propose des entretiens individualisés (aide aux démarches administratives, orientation, suivi). En 2011, l'espace emploi a reçu plus de 1 500 visites, qui ont débouché sur 389 propositions de contrats (312 CDD et 77 CDI). Pour 2012, au 1er octobre, la structure a reçu plus de 900 visites, qui ont pour l'heure débouché sur 234 propositions de contrats (212 CDD et 22 CDI).

Le service accueille en outre chaque semaine des permanences en lien avec l'insertion professionnelle : le PLIE TPM (suivi de titulaires RSA en grandes difficultés), Voiture&co (association qui propose des moyens de transport à des personnes en situation d'insertion professionnelle ayant des difficultés de mobilité), l'AFIJ (entretien individuel pour des jeunes diplômés pour des mises en situation professionnelle), Interface (couveuse d'entreprises, c'est-à-dire montage des dossiers pour créer des entreprises), CRIT Intérim (sessions de préparation pour des CDD d'intérimaires).

Plan Particulier de Mise en Sureté

Conformément au Bulletin Officiel Education Nationale du 30 mai 2002 relatif à la présentation des Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS), la Ville s'est rapprochée des responsables d'établissements scolaires afin de :

- Définir un référent municipal en matière de Risques Majeurs (rencontre avec chaque responsable)
- Répertorier les risques auxquels chaque établissement est confronté
- Définir un référentiel unique de communication avec la Cellule de Crise Communale lors d'un évènement
- Distribuer une mallette de Première urgence PPMS aux 29 établissements (Ecoles maternelles et primaires).

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Chantiers d'insertion

Dans le cadre du Plan de Propreté Urbaine, la collectivité fait appel à l'ESAT Les Palmiers (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), un centre d'aide à l'insertion des personnes handicapées, pour répondre au besoin de balayage manuel, en secteur urbain comme dans les villages des fractions de la commune.

La convention relative à ses missions de nettoyage représente un budget de 300 K€ annuel et permet l'emploi d'une quarantaine de personnes handicapés. En collaboration avec le juge d'application des peines, le service des Espaces Verts accueille régulièrement des travailleurs d'intérêt général (TIG), qui aident à l'entretien des parcs ou collaborent avec l'équipe d'élagage.

Par ailleurs, la Ville subventionne l'Association de Sauvegarde des Forêts Varoises pour réaliser les travaux forestiers sur les sites du Conservatoire du littoral. Cette association travaille sur le lien social en favorisant le retour à l'emploi de jeunes dans le cadre de chantiers d'insertion.

Une politique de ressources humaines de cohésion sociale

Pour répondre à ses obligations, la Commune d'Hyères présente tous les deux ans au comité technique paritaire un état des ressources humaines de la collectivité. Le dernier bilan, effectué au 31 décembre 2011, fait ressortir quelques-uns des principaux objectifs de la politique de gestion des ressources humaines :

- améliorer les conditions de travail y compris les conditions d'hygiène et de prévention : 43 684 € de dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité ou correspondant aux mesures prises pour l'amélioration des conditions de travail en 2011 hors dépenses de formation. En 2011, 106 accidents et 4 cas de maladies professionnelles étaient imputables au service ;

- améliorer la formation des agents avec un total de 3 014 journées de formation pour 1 162 agents en 2011, 402 d'entre eux ayant participé à au moins une action de formation dans l'année, pour un total de 125 347 € ;

- intégrer les travailleurs handicapés : la collectivité comptait 7,19 % d'agents handicapés en 2011, soit un taux d'emploi supérieur aux taux légal (6 %). Par ailleurs, le montant total des marchés passés dans l'année avec des établissements de travail protégé atteignait 342 012 € correspondant à 21,08 équivalents bénéficiaires.

La Ville a signé une Convention de partenariat pour la mise en situation professionnelle de personnes en situation de handicap avec le Centre de Soins de Suite et de Réadaptation MGEN Pierre Chevalier. Il s'agit pour la collectivité, qui présente une très grande richesse de métiers, d'accueillir dans ses services des personnes pour lesquelles suite à un évènement de santé se pose la question de la reprise du travail.

Deux situations se présentent : la reprise de l'ancien emploi ou la réorientation professionnelle. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre d'un protocole d'accord signé entre le Centre Médical Pierre Chevalier et la CPAM. Cette démarche concernerait 10 à 12 personnes maximum par an.

Montants versés au titre de l'action sociale

La Ville consacre une partie de son budget au bien-être et au soutien social de ses agents. En 2011, les subventions versées au comité des œuvres sociales s'élevaient à 181 944 €.

Intégration des aspects sociaux dans la commande publique

(Voir finalité 5 - Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables.)

Indicateurs clés						
	Unité	2009	2010	2011	2012 (au 01/10)	Progression enregistrée
Nombre d'emplois trouvés par l'Espace Emploi Municipal	Nb	-	-	389	234	
Nombre de jeunes accueillis en stage au sein des services municipaux	Nb	-	280	350	460	+ 25 %
Pourcentage des agents municipaux handicapés	%	7,09	6,10	7,19		+ 1,09 %

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Pour 2013, la Ville d'Hyères a décidé de consacrer, malgré la crise, le même niveau de subventions aux associations hyéroises, dans le souci constant de reconnaître leur rôle essentiel dans la vie sociale, sportive et culturelle de la ville.

Un forum à l'emploi unique (réunissant associations, prescripteurs emploi institutionnels, services municipaux, entreprises), ouvert à tous les publics en situation de recherche d'emploi, pourrait être coordonné par la Ville sur un site dédié.

Par ailleurs, la Ville souhaite mettre en place un Conseil Municipal d'enfants avec les cycles 2. Cette instance aura pour objectif d'initier les enfants à la citoyenneté active, de les accompagner à travers des projets réalisables, à mieux appréhender l'adéquation entre les diverses compétences de

la Commune et les moyens dont elle dispose. Ce conseil municipal des enfants aura essentiellement un rôle éducatif et consultatif, les décisions prises par les enfants n'auront de valeur réglementaire dès lors qu'elles seront ensuite délibérées par le Conseil Municipal.

Dans le cadre de sa démarche d'information sur les risques majeurs, la Ville, en charge du Plan Communal de Sauvegarde, souhaite effectuer en 2013 une réactualisation du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, ainsi qu'une campagne de diffusion pour l'ensemble de la population (journal municipal, site internet de la ville, Hyères TV, presse, point de distribution de dépliants, affichages dans les E.R.P).

Orientations budgétaires

Dans le cadre du Budget primitif 2013, la part du budget communal consacrée aux interventions sociales s'élève à 7 %, soit 6,07 millions d'euros (dépenses de fonctionnement).

De plus, le budget alloué au Centre Communal d'Action Sociale est de 6,8 millions d'euros.

Le budget communal consacré aux subventions aux associations s'élève à 3,7 millions d'euros (associations sportives, culturelles, sociales, environnementales, agricoles, CIL...).



I.4 ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'épanouissement de tous les êtres humains est l'un des piliers du développement durable. Cela implique de ne laisser personne de côté et d'offrir, à chacun, la possibilité de s'épanouir personnellement et professionnellement. Hyères-les-Palmiers s'engage et donne l'exemple pour la qualité de vie de ses habitants, et pour l'accès de tous à l'éducation et à la culture.

Objectifs des politiques menées par la Ville

Les objectifs de la municipalité en matière d'épanouissement de tous les êtres humains sont les suivants :

- améliorer le cadre de vie de tous, vers un mode de vie durable ;
- offrir une éducation permettant à chacun de s'approprier le développement durable au quotidien ;
- améliorer l'accès à la culture et au patrimoine ;
- généraliser la pratique du sport pour tous.

En tant que destination touristique importante, la Commune cherche à développer un tourisme respectueux des principes du développement durable, notamment autour des axes nature et culture.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Des espaces de loisirs en plein air

Les sentiers du CRAPA proposent 20 hectares de balades à pied ou à vélo et ont été réaménagés avec un espace sport qui comprend des circuits d'orientation et des circuits VTT.

Les circuits d'orientation, au nombre de 9, s'adressent à tous les publics, des enfants des écoles aux confirmés. Ils sont ouverts toute l'année et utilisables facilement par le téléchargement de cartes d'itinéraires sur le site de la Ville. Ces circuits ont été inaugurés en janvier 2011 et ont obtenu l'homologation de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO). Les circuits VTT représentent 94,5 km de pistes et sentiers balisés avec des degrés de difficultés différents. A cet effet, l'Office de Tourisme travaille sur la commercialisation de produits « Tourisme Sportif » (hébergement, restauration, encadrement...) afin de faire découvrir la Commune par l'intermédiaire de ces circuits. La Ville a obtenu le « label VTT » décerné par la Fédération Française de Cyclisme (une des seules communes du Var). Pour compléter ce dispositif «vélo», un travail est actuellement à l'étude pour obtenir le «label Route» de la FFC.

Des progrès sur la sécurité routière

La Ville s'engage pour la sécurité routière et mène de nombreuses actions avec un effort particulier envers les deux roues, particulièrement exposés. Tous les établissements scolaires de la ville ont été concernés par des actions de prévention et de nombreuses actions de sensibilisation ont été menées permettant de toucher les différents publics suivant leurs centres d'intérêts ou leurs besoins. Des aménagements ont également été réalisés sur les sites les plus dangereux (plateaux dénivelés, potelets, ronds points, zones piétonnes...).

Une offre culturelle de qualité

Une amélioration constante de l'accueil des enfants et des élèves

En 2012, une école a été entièrement rénovée aux normes BBC, trois autres ont fait l'objet d'isolation thermique afin d'améliorer la sécurité et le confort des élèves et leur permettre d'apprendre dans les meilleures conditions possibles.

La ville alloue des crédits pour les sorties occasionnelles : sorties pédagogiques diverses, Médiathèque et autres lieux culturels, sorties culturelles et sur les îles de Porquerolles et Port-Cros.

Depuis 2009, la Commune a remplacé l'intégralité du parc informatique et complété le dispositif par des classes mobiles (portables) pour les écoles ne disposant pas de salles informatiques. Les écoles sont à présent reliées physiquement ou virtuellement au réseau mairie et bénéficient ainsi de dossier de travail partagés.

Le nombre d'enfants accueillis dans les crèches est en augmentation régulière. Enfin, la Ville finance le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) qui contribue à soutenir, en partenariat avec plusieurs associations, des enfants et jeunes dans leur travail personnel scolaire en dehors du temps de l'école.



La vie culturelle hyéroise est très riche et diversifiée. De nombreux concerts, souvent gratuits, ont lieu dans des sites emblématiques, comme le théâtre Denis, l'église anglicane et le site archéologique d'Olbia, ainsi que des festivals qui rythment la vie culturelle locale. La saison artistique du théâtre Denis et de l'église anglicane, initiée en 2011, propose une programmation variée (jazz, musiques du monde, classique, chanson française, humour...). La Ville est également sous convention avec plusieurs partenaires culturels : Compagnie de l'écho (théâtre), Tandem (scène de musiques actuelles), Jazz à Porquerolles, Festival International de musique d'Hyères. Tous spectacles confondus, le théâtre Denis a accueilli, pour la saison 2011-2012, 18 000 spectateurs, et l'église Anglicane 2 929 spectateurs. Afin que la culture soit la plus accessible possible, ces événements sont souvent gratuits ou à prix réduits. Par ailleurs, la Ville fournit un effort constant d'équipement et d'amélioration des lieux de spectacles.

Une Ecole d'Art permet à chacun de s'initier aux arts



plastiques (poterie, dessin, peinture...) avec un tarif réduit pour les moins de 26 ans et les allocataires de minima sociaux.

La programmation jeune public « vivement mercredi » propose des spectacles vivants et des séances de cinéma à tarif modique.

Lors des Journées Européennes du Patrimoine, les sites municipaux (hors îles) sont ouverts gratuitement au public et ont accueilli 12 401 visiteurs, soit 14 % de plus qu'en 2011 (10 861 visiteurs).

L'Université du Temps Disponible (UTD) propose 70 conférences, des ateliers et des visites, afin d'offrir un accès à la culture pour tous en intégrant en particulier le prestigieux patrimoine culturel et naturel local.

Des expositions temporaires ont régulièrement lieu sur « les grilles du musée », dans la tour des templiers et au forum du casino, à entrée gratuite.

La médiathèque est gratuite jusqu'à 25 ans et pour les chômeurs ; elle organise 430 événements gratuits par an et mène des actions, hors de ses murs, dans les classes et les hôpitaux à l'aide d'outils pédagogiques adaptés.

Signalétique patrimoniale

Une signalétique patrimoniale a été installée sur des monuments historiques, bâtiments remarquables, ou lieux emblématiques de la ville. Des panneaux avec des textes en 4 langues permettent à tous les hyérois et aux touristes de mieux apprécier l'histoire du lieu (par exemple sur le canal médiéval du Béal dans le cadre de la réhabilitation du quartier).



Politique événementielle dynamique et de qualité

La Ville organise toujours plus d'événements pour continuer à offrir une vie culturelle hyéroise dynamique et ouverte à tous. En particulier, durant les festivités d'« Hyères La Médiévale », la Ville a vécu trois jours dans l'esprit de l'époque où la cité était une ville seigneuriale, et a accueilli en 2012 entre 25 000 personnes et 30 000 personnes. « Floral'Hyères » est un événement créé autour des fleurs avec deux jours de fête dans le centre-ville en partenariat avec la SICA Marché aux Fleurs.

La manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins » s'est tenue au jardin Olbius Riquier, proposant de nombreux ateliers et animations, en partenariat avec diverses associations : Casimains (objets avec matériaux de récupération et sensibilisation au recyclage), Environnement et partage (ateliers nature), Ligue de Protection des Oiseaux, Le Musée de l'eau (films et diaporama sur les jardins), SCRADH (présentation sur la lutte biologique).

D'autres événements réunissent toujours plus de monde comme le salon « Couleur et mat'Hyères », « Noël en lum'Hyères », « Festival'Hyères », le Festival National du Film d'Hyères... De plus, la Ville propose une saison artistique à l'auditorium du Casino, pour laquelle elle a mis en place une programmation éclectique et de qualité, avec des tarifs peu élevés.

Des services publics de proximité

Le point d'accès au droit, situé dans les anciens locaux du Tribunal d'Instance, facilite l'accès au droit des habitants, en mettant à disposition du public des services d'information et d'accompagnement gratuits et confidentiels, ainsi que l'accès à des consultations juridiques, à des modes alternatifs de résolution des conflits (tels que la conciliation et la médiation), et l'accès à plusieurs services de la justice. Depuis sa création le 1^{er} mars 2010, plus de 9 000 personnes en ont bénéficié. Des travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite y ont été réalisés durant l'été 2012.

L'Office de Tourisme s'est installé en 2011 dans un nouveau local plus central et agréable. En 2012, l'offre de services proposés s'est développée avec une boutique mieux achalandée et un accès facilité pour les personnes en situation de handicap. Une nouvelle brochure recense les services, hébergements et activités accessibles sur la commune.

La labellisation Tourisme et Handicap est envisagée en 2013 pour l'Office de Tourisme en centre ville et à Porquerolles. Les horaires du service Population de la mairie ont été étendus avec notamment une ouverture le samedi matin.

Du sport pour tous

L'épanouissement de tous les êtres humains passe aussi par une offre sportive adaptée aux besoins et moyens de tous. De ce point de vue, la Ville d'Hyères est particulièrement active. Elle compte en effet environ 150 clubs de sport qui comptabilisent 18 000 adhérents (pour 56 000 habitants). Les sports de nature sont à l'honneur avec de nombreuses pistes de VTT et parcours d'orientation, et un plan d'eau exceptionnel pour la voile et les sports nautiques. Le handisport est également très bien représenté à Hyères avec 4 médaillés aux derniers Jeux Olympiques de Londres, sans oublier l'équipe masculine de handi-basket qui évolue au plus haut niveau (nationale 1A). La ville œuvre également en faveur des plus jeunes puisqu'elle propose 22 écoles municipales de sport entièrement gratuites, ce qui représente plus de 1500 enfants accueillis chaque année.



Le PASSenior permet l'accès à plus de 500 seniors à des pratiques physiques adaptées et sécurisées (randonnées, aquagym, tir à l'arc, gym douce...). En 2012, le panel d'activités a été complété par les sports de raquettes, le kayak de mer et les sorties vélo. Hyères continue d'accueillir chaque année depuis presque 40 ans, la Semaine Olympique Française de Voile (rassemblant près de 1 000 concurrents sur une semaine) et d'autres manifestations prestigieuses (championnat du Monde de Star (voile), Championnat de France d'Echecs...). Enfin, au Complexe Aquatique, un Espace Bien-être a été créé, offrant la possibilité de pratiquer de l'Aquabike ou de se ressourcer dans les cabines Hammam-Sauna.

Création de jardins pédagogiques dans les écoles

Les agents des Espaces Verts interviennent occasionnellement au sein des écoles pour aider à la mise en œuvre de projets pédagogiques tels que la préparation de terrains pour des plantations pédagogiques de fleurs et de légumes. De plus, toutes les écoles ont une partie plantée que la ville entretient et améliore constamment.

Ville amie des enfants

Lancée par l'UNICEF France et l'Association des Maires de France (AMF) en 2002, « Ville amie des enfants » réunit en 2012, 227 villes françaises et 2 départements. Son objectif est de servir la cause des enfants à travers un réseau de collectivités dynamiques engagées à promouvoir des actions pour améliorer leur vie quotidienne, à développer la participation des enfants et des jeunes, et à développer un esprit de solidarité internationale. Chaque année, à l'occasion de la journée internationale des droits des enfants, les Villes amies des enfants organisent, avec l'UNICEF et les enfants de leur ville, une grande manifestation. La ville d'Hyères a été la première ville du Var à être labellisée.

Projets d'éducation à l'environnement

La Ville contribue aux sorties pédagogiques et aux classes transplantées. Au total, 50 classes sont concernées par des projets d'éducation à l'environnement financés par la Commune, au titre des dispositifs « La rivière m'a dit » et « La forêt m'a dit », pour un montant de 11 975 euros.

Par ailleurs, l'école de Porquerolles est engagée pour 2 années dans un projet européen Comenius intitulé «The FINCH» (the Future is IN our Children's Hands - le futur est dans nos mains d'enfants), dont les thèmes principaux sont le développement durable et la préservation de la planète.

Des activités pédagogiques ont été mises en place avec les élèves de 5 écoles partenaires (Angleterre, Irlande, Islande, Norvège et France). Ce projet aide les enfants à devenir des ambassadeurs avisés et actifs pour l'environnement.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite



La Ville a élaboré un Plan de déplacements des personnes handicapées, dont le diagnostic a permis d'identifier les Etablissements Recevant du Public devant être rendus accessibles. En 2012, le Point d'accès au droit, l'Office de Tourisme, l'Eglise Anglicane et le théâtre Denis ont été fait l'objet d'aménagements.

Par ailleurs, deux quais de bus pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont été réalisés à La Capte et avenue Ambroise Thomas.

La Commune travaille également depuis de nombreuses années à l'accueil des personnes en situation de handicap sur les plages. Cet accueil est prévu sur 4 plages : la Bergerie grâce à l'association ANAE, l'Aiguade par le personnel communal, les Salins grâce au chalet de plage de la Baie des vahinés, et Renée Sabran sur la Presqu'île de Giens grâce à l'association Un fauteuil à la mer. Sur ces plages, des fauteuils amphibies sont mis gratuitement à disposition. La plage de Renée Sabran bénéficie en plus d'un ponton et de système de levage.

Sur l'année 2012, la Municipalité a continué ses efforts d'investissement dans ce domaine : travaux d'adaptation des toilettes sur la plage de la Bergerie, acquisition de tapis synthétiques aux salins, renouvellement de 2 fauteuils amphibies plage de l'Aiguade, demande de renouvellement du label Tourisme et Handicap pour les plages de la Bergerie et de l'Aiguade, acquisition d'un audio-plage pour l'accueil des personnes à déficience visuelle à Renée Sabran.

Lutte contre l'habitat indigne

La Convention d'OPAH – RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) comprend un objectif de lutte contre l'habitat indigne. A cet effet, il a été demandé à l'opérateur de mettre fin au caractère indigne ou insalubre d'environ 50 logements. Trois périmètres de restaurations immobilières sont également mis en œuvre, et la promotion d'une offre résidentielle de qualité est visée.

Plan de Propreté Urbaine

La Commune poursuit son Plan de Propreté Urbaine en réalisant ses actions d'optimisation dans les domaines suivants : gestion des déchets des particuliers et des commerçants, lutte contre les déjections canines, nettoyage des rues et lutte contre les actes d'incivisme.



Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

La formation et la sécurité des agents

La formation des agents municipaux est réalisée dans les meilleures conditions possibles, l'accent étant mis sur la formation à la sécurité et les habilitations. Ainsi, un centre municipal de formation a vu le jour en 2008, il dispose de formateurs affectés à l'année et organise des formations avec des prestataires extérieurs en cas de besoin spécifique. Pour les agents rencontrant des ennuis de santé, une démarche d'aménagement de poste et de reclassement professionnel est en place.

La mairie dispose d'un médecin du travail et d'une infirmière à plein temps, et un psychologue du travail est disponible à la demande pour les agents. Les commissions de sécurité se réunissent une fois par an et dès qu'un risque est identifié, des mesures sont prises immédiatement.

Le bien-être des agents

Par son adhésion au COS Méditerranée, la ville d'Hyères permet à ses salariés de bénéficier d'avantages particuliers. Un spectacle de Noël a lieu chaque année pour les enfants du personnel.

Un moment de convivialité est organisé en interne chaque année pour les vœux du Maire aux agents municipaux.

De plus, le personnel est régulièrement associé aux manifestations culturelles de la Ville, et notamment au Festival'Hyères pour lequel une place de spectacle a été offerte à chaque agent en 2012.

Indicateurs clés					
	Unité	2009	2010	2011	Progression enregistrée 2010-2011
Pourcentage des agents ayant bénéficié d'une formation	%	9,3	12,87	11,37	- 1,5 %
Fréquentation des manifestations de l'office de l'animation	Nombre	80 000	90 000	120 000	+ 33,3 %
Nombre de lecteurs actifs de la médiathèque	Nombre	8 553	8 300	7 863	-5,3 %
Nombre d'actions culturelles organisées par la médiathèque	Nombre	423	432	517	+ 19,7 %

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Un musée d'archéologie de la ville d'Hyères est à l'étude sur le site Olbia, avec un bâtiment impactant au minimum le terrain, et dont les matériaux seront 100 % naturels. L'aménagement du site archéologique d'Olbia devrait également faire l'objet de consolidation des vestiges pour assurer leur pérennité, ainsi que d'un aménagement en direction des visiteurs valides ou handicapés.

Un CIAP (Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine) est également en projet. Il s'inscrit dans le cadre du label Ville et Pays d'Art et d'Histoire du Ministère de la culture et vise à faire œuvre de sensibilisation et de formation avec l'atelier du patrimoine. Il doit aussi comporter un centre de documentation sur les monuments, le patrimoine architectural et urbain et présenter les projets de la Ville.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite va être généralisée à tous les établissements recevant du public, ainsi qu'aux futurs chantiers pour les accès aux transports en commun.

Les événements majeurs organisés par la Ville pourront faire l'objet d'une attention particulière pour réduire leur empreinte écologique et tendre vers une manifestation éco-responsable.

En interne, une démarche sur les TMS (Troubles Musculeux Squelettiques) est en cours afin de limiter leurs impacts sur la santé des agents.



Orientations budgétaires

Dans le cadre du Budget Primitif 2013, la part des dépenses communales de fonctionnement s'élève à :

- 11 % pour le sport et la jeunesse (9,55 M€) ;
- 10 % pour l'enseignement (8,08 M€) ;
- 6% pour la culture (5,55 M€).

I.5 DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Si le développement économique peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement et sur la société, certains modes de production et de consommation privilégient des produits respectueux de l'environnement, fabriqués dans des conditions sociales dignes et acceptables. Ces modes de production et de consommation participent à l'objectif du développement durable.

Produire et consommer autrement, c'est le défi que souhaite relever la Ville d'Hyères-les-Palmiers sur son territoire et dans son fonctionnement. Pour ce faire, plusieurs initiatives ont été lancées tant dans la mise en œuvre des politiques sur le territoire, avec par exemple, une approche du tourisme avant tout respectueuse des milieux naturels, que dans le fonctionnement des services avec l'accent mis sur la dématérialisation.

On relèvera cependant que le développement économique sous toutes ses formes : agriculture, industrie, artisanat, commerce, services, tourisme, relève de compétences croisées de plusieurs collectivités : Conseil Régional, Communauté d'Agglomération, Conseil Général. La Ville ne dispose pas ainsi de tous les leviers d'action en la matière, comme l'aménagement des zones d'activités économiques par exemple, mais elle entend, à son niveau, participer activement à la réussite de la stratégie du développement économique local.

Objectifs des politiques menées par la Ville

Pour valoriser et développer la production et la consommation durables sur son territoire et dans le fonctionnement de ses services, la Ville s'est fixée plusieurs objectifs :

- faire des îles d'Hyères des îles exemplaires en matière de développement durable ;
- promouvoir le commerce équitable et l'approvisionnement local ;
- accompagner un développement du tourisme responsable, car respectueux, notamment, des milieux naturels ;
- développer des éco-quartiers.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Plan Archipel Exemplaire

Le Maire a reçu la Marianne d'Or 2012 pour le Plan Archipel Exemplaire. Initié en 2010, ce plan d'actions vise à faire des îles d'Hyères un exemple d'îles durables. Les trois priorités de ce plan concernent la gestion de l'eau, les transports et la gestion durable de la présence humaine. En effet, la municipalité s'est engagée à rendre l'île autonome en eau potable grâce à l'installation d'une usine de dessalement, et à généraliser les transports doux notamment sur Porquerolles.



En 2012, la Commune a distribué gratuitement des sacs en papier recyclables à tous les commerçants, ainsi qu'aux touristes au départ de la Tour Fondue pour les inciter à rapporter leurs déchets sur le continent. De plus, le tri sélectif a été mis en place sur les îles, et la piétonisation du village de Porquerolles a été renouvelée pendant la période estivale.

Promotion de l'approvisionnement local et du commerce équitable

Enjeu économique et environnemental majeur, l'approvisionnement local est pour la Ville d'Hyères, le moyen de valoriser son patrimoine culturel et gastronomique. La Commune souhaite ainsi renforcer le lien avec son agriculture (présence de maraîchers dont quelques producteurs bio) et structurer des circuits de proximité. A cette fin, un marché paysan se déroule 2 fois par semaine pour favoriser des débouchés locaux aux producteurs hyérois et inciter à la consommation locale (35 producteurs).



La Commune organise également le 1^{er} mercredi du mois d'octobre une foire bio regroupant une quarantaine d'exposants mettant en avant une agriculture raisonnable et des produits manufacturés de conception écologique. La Commune consacre un budget de 10 000 € à l'organisation de cette manifestation, qui a accueilli environ 1 000 visiteurs en 2012.

Par ailleurs, une foire aux plants est organisée par la Ville au printemps. Au-delà des nombreux stands d'exposants de plantes, plusieurs animations gratuites ont été proposées en 2012 pour toute la famille (jeux en bois, ateliers de dégustation de fleurs comestibles, découverte des odeurs, poterie, vannerie, papier recyclé...) Une animation permettait également d'apprendre comment faire son compost ou lombricompost, et comment jardiner en ville sans jardin. Enfin la Commune réalise à cette occasion une distribution de compost et de composteurs pour les hyérois, et sensibilise au tri sélectif.

Signataire de la charte Var Equitable, la Ville d'Hyères s'est engagée, depuis 2011, à développer le commerce équitable afin de repenser les relations entre, d'une part, les producteurs des pays du sud et, d'autre part, les distributeurs et les consommateurs des pays du nord.

Accompagnement d'un développement du tourisme responsable, respectueux des milieux naturels



Destination touristique importante, la Ville d'Hyères cherche à développer un tourisme respectueux des principes du développement durable, notamment autour des axes nature et culture.

L'Office de tourisme est un acteur de l'information et la sensibilisation à l'environnement. Un vrai travail a été mis en œuvre avec le Parc national de Port-Cros dans l'accueil des touristes à Porquerolles et l'élaboration de brochures, imprimées sur papier recyclé.

L'Office de tourisme encourage le développement d'activités de pleine nature et assure la promotion d'activités terrestres et nautiques douces et non polluantes (randonnées à pied ou en vélo, paddle...) Le plan d'eau, consistant en une rade semi fermée aux vents réguliers et bien orientés, constitue un vecteur de développement de la voile, sport durable par excellence. Par ailleurs, pour accueillir les touristes dans les meilleures conditions possibles tout en préservant les écosystèmes, le nettoyage mécanique des plages n'est pas systématique.

De nombreuses visites guidées du territoire sont organisées, aussi bien sur des thèmes liés à la culture qu'à la nature, et permettent aux touristes ou aux habitants de mieux appréhender leur environnement. Les commerçants et les prestataires touristiques sont également invités à suivre ces visites. L'Office de Tourisme met également en avant l'offre de prestataires permettant une meilleure découverte du milieu comme le sentier sous-marin archéologique d'Olbia.

Promotion d'un patrimoine architectural de qualité

La Commune continue à promouvoir un patrimoine architectural de qualité. Sur le périmètre de la ZPPAUP, il est imposé pour les permis de construire l'utilisation de matériaux nobles comme le bois et le recours à des techniques perpétuant les savoir-faire ancestraux.



La Ville d'Hyères s'est portée candidate pour l'obtention du label « Ville d'Art et d'Histoire ». Ce label est décerné par le Ministère de la Culture aux villes qui s'engagent dans une politique de valorisation du patrimoine bâti, naturel et historique.

Des protections au titre des monuments historiques ont été demandées et obtenues, comme celle de l'Ecole Anatole France, inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 20 octobre 2011.

Dans le cadre d'une campagne de ravalement des façades sur la place de la République, 67 propriétaires ont reçu un arrêté d'injonction pour commencer les travaux sur les 18 immeubles inclus dans le périmètre. Une deuxième campagne de ravalement des façades a été lancée sur le secteur Béal-Portalet-Savonniers, comprenant 25 immeubles.

Création d'un éco-quartier

Le projet de nouveau quartier de la Crestade Demi-Lune intègre des éléments de développement durable au travers d'un parti d'aménagement qui :

- favorise la mixité sociale par la réalisation de logements locatifs sociaux (au moins 30 %) ;
- favorise la mixité urbaine (mixité des fonctions habitat/commerces de proximité/services/activités économiques) ;
- finalise la liaison est-ouest (LEO) et assurera une bonne desserte en transports en commun ;

- promeut la performance énergétique des bâtiments (encouragée par le règlement du PLU et imposée dans le cahier des charges de cession de terrain) ;
- fait l'objet d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois.

Ce nouveau quartier fera l'objet d'un aménagement sous forme de ZAC (dossier de création approuvé le 23 avril 2010).

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Engagement des élus et des agents dans des comportements plus écoresponsables

Par l'information et la sensibilisation, la Ville d'Hyères entend accompagner les élus et les agents dans l'adoption de comportements plus écoresponsables. Cela s'est traduit notamment par l'achat de poubelles de bureau pour la récupération du papier dans les services administratifs, l'envoi de notes internes par courriels à la place des envois papier et l'organisation d'ateliers d'écoconduite.

Formation et information des agents et des élus aux achats écoresponsables

Depuis 2010, une formation systématique (appuyée par un guide pratique) est effectuée au profit des élus de la Commission d'Appel d'Offres sur les impacts des réformes liés à la réglementation en la matière (modalités de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, critère environnemental et social, critère sur l'approvisionnement direct, contrats globaux de performance...). Parallèlement, une information est donnée en temps réel via l'intranet sur l'apport des réformes successives afin de rendre possible une commande publique de plus en plus écoresponsable tout en prévenant les risques de contentieux. Un règlement intérieur des procédures pour les achats responsables a par ailleurs été adopté ; il comprend notamment un suivi des besoins et des prestataires de la collectivité.

De manière complémentaire, la Ville participe à des réseaux d'échanges d'expériences aux niveaux local, régional et national sur la commande publique écoresponsable (groupes de travail de la mission Maison de l'emploi de Toulon Provence Méditerranée ou du réseau des villes moyennes).

Intégration de clauses environnementales et sociales dans la commande publique

En 2012, plusieurs marchés de travaux ont eu recours à des clauses incitatives mais non coercitives en matière de chantier vert, notamment pour les façades de l'école St Exupéry ou pour la voirie de l'avenue du XV^e Corps. Une charte est jointe aux DCE des marchés définissant 8 engagements pour des chantiers à faibles nuisances, avec notamment une limitation des pollutions du milieu environnant, des nuisances causées aux riverains et une bonne gestion des déchets.

De nombreux cahiers des charges mentionnent une clause en matière de démarche éco-environnementale ; en 2012, cela a concerné les marchés d'installation du chapiteau à l'Espace 3000, la location et l'entretien de WC chimiques lors de manifestations, l'émission, impression et diffusion de tickets restaurants, ainsi que 11 marchés d'achats de produits d'entretien et de produits connexes.

Dans le marché d'acquisition de produits d'entretien, un lot est dédié aux produits de nettoyage écologiques : tous les produits de ce lot doivent répondre aux exigences d'un écolabel ou à des exigences équivalentes. Le nombre de produits d'entretien écologiques achetés par la Commune n'a cessé d'augmenter ces trois dernières années, pour un montant de 432 € en 2010, 870 € en 2011 et 366 € en 2012 (au 15/10/12).

Une démarche collaborative avec la Maison de l'emploi de TPM pour insérer systématiquement des clauses sociales dans les marchés publics a été initiée en 2011, et une délibération de principe a été adoptée. Un groupe de travail se penche actuellement sur cette problématique pour réactualiser cette démarche en période de crise économique et aussi pour tenir compte des dernières jurisprudences afin de ne pas fragiliser les procédures.

Actions innovantes dans les procédures de marchés publics

La Commune d'Hyères a pris l'initiative d'intéresser davantage les opérateurs économiques aux marchés publics hyérois. Le but est de faciliter l'accès des entreprises, et plus particulièrement des PME et des TPE aux marchés publics dans le respect de la réglementation afin de sécuriser les achats. Cette démarche volontariste de la Commune s'est concrétisée par la création en juin 2012 d'un dossier intitulé Passeport hyérois des entreprises destiné à aider les entreprises à soumissionner. Ce projet a permis à la Commune de remporter le trophée de la commande publique 2012.

La collectivité a également utilisé des marchés à bons de commande multi-attributaires permettant de faire travailler un maximum d'entreprises et d'obtenir les meilleurs rapports qualité-prix ; cela a concerné 16 marchés à bons de commande pour les denrées alimentaires et 5 marchés à bons de commande de carburants.

Dématérialisation des procédures

Toutes les procédures de marchés publics sont désormais dématérialisées dès 15 000 euros HT au lieu de 90 000 euros HT ; cela permet une économie de papier importante (moins de retrait de DCE version papier, davantage de téléchargement, offres électroniques) et moins de déplacements des entreprises.

De plus, la documentation juridique du service est entièrement dématérialisée dans un répertoire informatique ce qui diminue notablement les impressions papier.

Par ailleurs, un nouveau module de gestion des commandes de fournitures a été mis en place en 2012, permettant une dématérialisation des commandes des services.

Le nouvel Intranet de la Mairie regroupe également de nombreux services ou fonctionnalités dématérialisés : gestion des courriers et des délibérations, demande de congés et de travaux de reprographie.

Supports de communication plus durables

Le Magazine municipal est imprimé sur papier recyclé, et bénéficie du label Imprim'vert (encres écologiques). De plus, depuis décembre 2011, le magazine n'est édité qu'un mois sur deux. Cette diminution de la fréquence de diffusion est compensée par le site internet et la création d'une télé locale, véritable magazine web permettant de suivre l'actualité de la commune. La Ville fait également des économies de papier en envoyant désormais toutes les invitations de la municipalité sans enveloppes.

Par ailleurs, la Ville a fait l'acquisition d'objets promotionnels durables, notamment des crayons recyclés qui sont distribués aux écoles.



Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Pour les années à venir, la Ville d'Hyères pourrait notamment :

- réfléchir à l'élaboration d'un schéma de tourisme durable en s'appuyant sur ses points forts, sur la base d'un audit touristique remis en 2010 ;
- insérer une annexe environnementale dans les prochains baux commerciaux, fixant des engagements en matière de maîtrise de l'énergie et de gestion durable du bien loué ;
- organiser, en interne, de nouvelles sessions de sensibilisation à destination des agents, en partenariat avec l'Espace Info Energie (ateliers éco-conduite, formation RT 2012) ;
- acquérir des objets promotionnels éco-conçus, reflétant l'image d'une ville durable.

DEUXIÈME PARTIE

SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DES 5 ÉLÉMENTS DE MÉTHODE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

II.1 PARTICIPATION DE LA POPULATION
ET DES ACTEURS

II.2 ORGANISATION DU PILOTAGE

II.3 TRANSVERSALITE DE LA DEMARCHE

II.4 EVALUATION

II.5 STRATEGIE D'AMELIORATION
CONTINUE

II.1 PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ACTEURS

Toute démarche de développement durable implique une participation active de la population et de tous les acteurs du territoire. En effet, chacun : individu, famille, association, entreprise, expert a une connaissance spécifique de la ville et peut apporter efficacement sa vision et sa contribution à la démarche. S'il en est ainsi, c'est que la réussite de toute action en la matière, comme c'est le cas par exemple pour le tri des déchets ou le changement des habitudes en matière de transport, nécessite une forte implication de chacun. Dans le cadre établi par la Convention d'Aarhus, la ville d'Hyères-les-Palmiers cherche à inviter tous ses habitants à participer à la vie de leur commune.

Objectifs des politiques menées par la Ville

La Ville d'Hyères-les-Palmiers souhaite associer le plus grand nombre possible de ses habitants aux décisions et au devenir de leur commune, en allant plus loin que la réglementation en matière de participation et en ayant des élus de proximité. Dans le fonctionnement des services, une même volonté de participation existe.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Sensibilisation et participation de tous les acteurs au développement durable



Informé et sensibilisé est fondamental pour inviter et inciter le plus grand nombre à s'engager dans une démarche de développement durable. La Commune d'Hyères mène de nombreuses actions en ce sens. Par exemple, la Ville organise tous les mois à la médiathèque une conférence « Pause nature » sur l'environnement et le développement durable. La ville a également organisé pour la 3^e édition le salon Au cœur de la mer sur l'environnement marin. Enfin, la Ville participe chaque année à la campagne « Inf'eau mer » de sensibilisation à l'environnement sur les plages, à destination des touristes.

Ecoute et accompagnement des habitants



Dans une démarche de proximité, une ligne téléphonique et un service Mairie Plus, ont été mis en place afin de répondre rapidement à toute demande d'intervention de la mairie relative au cadre de vie des habitants (propreté, sécurité, voirie).

L'Office de Tourisme joue également un rôle social central dans la vie citoyenne de la Ville, en informant les habitants sur la vie culturelle, sportive et événementielle locale, sur le patrimoine, ou encore en répondant à leurs nombreuses demandes d'informations pratiques (hébergements, transports, restauration, etc.). Toutes les associations utilisent ce relais qu'est l'Office de Tourisme pour diffuser des informations sur la vie de leurs groupes.

Travail avec le milieu associatif

31 Comités d'Intérêt Local (CIL) représentent presque tous les quartiers de la commune. Ce sont des associations de la loi de 1901, agréées par la préfecture pour participer aux démarches officielles. La municipalité rencontre et travaille régulièrement avec ces acteurs. Le Maire et ses adjoints se rendent systématiquement à leurs assemblées générales afin d'être à l'écoute des habitants.



Certains services municipaux accompagnent les nombreuses associations hyéroises dans l'organisation de leurs manifestations, notamment concernant l'aide matériel et financière pour les animations ou la communication.

Lors des rencontres associatives organisées par la Ville, environ 150 associations sont réunies à l'Espace 3000 afin de présenter leurs actions aux hyérois. Afin de répondre à la demande des associations, l'Espace de la Villette a ouvert ses portes en janvier 2012 offrant ainsi 800 m² pour l'organisation de réunions ou d'autres événements.

Aide aux acteurs locaux impliqués dans l'environnement

La Ville a une part active dans le soutien de nombreux projets associatifs en faveur de l'environnement, ce qui permet de favoriser les nombreuses associations qui agissent sur la commune. La collectivité implique régulièrement des associations dans les projets environnementaux tels que l'association des Communes Forestières du Var, l'association Méditerranée 2000 ou la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

La Ville apporte son aide aux associations qui contribuent à la défense de l'environnement par la mise disposition de conteneurs et un service de collecte, pour l'Association du Port des Barques lors du nettoyage des fonds marins, ou pour la collecte de déchets industriels banals lors de la journée « Indus'trions » dans les zones d'activités économiques. Participation des habitants à des projets spécifiques. Les différentes commissions extra-municipales (environnement, transport...) permettent à tous : élus, milieu associatif, experts, de se rencontrer et d'agir sur les sujets pour lesquels ils sont compétents. Enfin tous les comptes-rendus et rapports des commissions de services publics sont disponibles en mairie. La Ville veille à créer des espaces de discussion en fonction des besoins en associant les personnes concernées.

Site internet et communication

Le site internet de la Ville a été entièrement remis à neuf en octobre 2011. Il contient des informations sur tous les services de la mairie ainsi qu'un accueil aux nouveaux arrivants. Il est actualisé très fréquemment, avec des informations en temps réel sur la circulation et la carte des travaux. Le site internet compte entre 20 000 et 45 000 connexions par mois. 566 personnes sont abonnées à la Newsletter de la Ville.



Par ailleurs, la Commune a signé en 2012 la Charte d'adhésion au portail d'accès Toutsurlenvironnement.fr sur l'information publique environnementale, créé par le Ministère en charge du développement durable. Conformément à la convention d'Aarhus, l'objectif est de faciliter l'accès à l'information sur l'environnement de la commune, par la mise en ligne de documents ou d'articles sur un portail unique.

Organisation du concours des jardins et balcons fleuris

Fort de son classement 4 Fleurs depuis plus de 20 ans, de sa récompense par la médaille d'or européenne du fleurissement en 2003, la ville d'Hyères sensibilise ses administrés à l'amélioration du cadre de vie au travers du fleurissement. Elle organise chaque année le concours communal des maisons fleuries, qui rencontre une forte participation de la population. Les techniciens du service Espaces Verts sont aussi régulièrement membres des jurys régionaux et départementaux.

Concertation pour l'amélioration du cadre de vie



La participation de la population et des acteurs est privilégiée dans le cadre de la réalisation d'aménagements urbains. Ainsi, le renouvellement de la Convention d'OPAH – RU a fait l'objet d'une concertation avec les riverains du périmètre d'intervention. Par ailleurs, des réunions publiques informent régulièrement la population des aménagements urbains et autres travaux à venir, notamment en 2012 le projet de réaménagement de la place Maréchal Joffre.

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Participation interne

Tout agent est invité à faire remonter des propositions pour l'amélioration du service auquel il appartient. Des réunions de service ont lieu régulièrement ainsi que des échanges avec les représentants du personnel. La mairie souhaite que chacun s'approprié la politique municipale à son niveau (voir II.3 Transversalité).

Instances paritaires

Les instances paritaires (CTP, CAP, CHS), au sein desquelles s'exerce la participation des agents

municipaux, se sont réunies à 11 reprises en 2011 et 7 reprises en 2012. La Commission Administrative Paritaire s'est réunie entre 3 et 7 fois par an depuis 2009, le Comité Technique Paritaire entre 2 et 6 fois par an, et le Comité d'Hygiène et de Sécurité 1 fois par an.

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Un projet de guichet unique en mairie est à l'étude afin de simplifier les démarches administratives et de permettre à chacun de s'exprimer facilement. Le système physique comporterait un point d'accueil central pour toutes les démarches administratives de la mairie. Des bases de données interne et externe ouvertes aux citoyens seraient mises en place pour faciliter les démarches. De plus, la Ville prévoit de créer un module web de gestion des interventions techniques sur l'ensemble de la commune avec le report des travaux en cours dans son SIG.

La commune souhaite acquérir un système informatisé GRC Mobile (Gestion Relation Citoyen) qui propose de nombreuses fonctionnalités : la création d'un compte citoyen en ligne, la possibilité pour les citoyens de demander des interventions (voirie, propreté, etc...) avec géolocalisation, des actualités locales en temps réel, et un annuaire géolocalisé des sites et des équipements municipaux. Par ailleurs, l'embauche d'un « animateur de zone » par les associations d'entreprises des Z.A.E hyéroises (Palyvestre et St Martin) permettrait de dynamiser la communication et le suivi d'actions exemplaires au sein des zones d'activités, et plus généralement de structurer et formaliser les demandes de ces associations auprès des institutions. Les associations doivent se prononcer sur l'opportunité d'un animateur « partagé » entre les deux zones, solution préconisée par la Ville et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

L'Office de Tourisme a le projet de soutenir la mise en place d'un réseau de « Greeters » (littéralement ceux qui accueillent) dont le but est de proposer aux visiteurs la découverte de lieux et d'aspects de la commune souvent méconnus, comme seuls peuvent le faire les habitants.

Le projet de CIAP (Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine) a vocation à devenir un lieu qui permettra de faire connaître à chaque hyérois, mais aussi à chaque touriste, l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme de la ville. Ce centre sera véritablement un lieu de présentation et de concertation pour l'urbanisme de demain.

II.2 ORGANISATION DU PILOTAGE

Par essence, une politique de développement durable s'inscrit sur le long terme. Cela nécessite un portage politique fort et transversal, ainsi que des pilotages stratégiques et opérationnels clairement définis, cohérents et durables. Les responsabilités des différents décisionnaires et acteurs des projets de développement durable doivent ainsi être clairement établies. Enfin, un élément déterminant de la réussite et de l'achèvement de la démarche de développement durable est la conviction de chaque responsable de l'utilité de son implication et de son projet de développement durable pour l'avenir de tous.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Gestion partenariale d'espaces sensibles



Les anciens salins d'Hyères sont gérés en gouvernance partagée entre la Ville d'Hyères, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le Conservatoire du littoral et le Parc national de Port-Cros. Les espaces naturels littoraux hyérois sont ainsi administrés dans un cadre complexe où les sphères communales et supra-communales se mêlent et s'organisent dans l'exercice de leurs compétences respectives.

Enfin, certains projets nécessitent un pilotage international. C'est le cas de la protection des mammifères marins du Sanctuaire PELAGOS, qui fait l'objet d'un accord international entre l'Italie, la principauté de Monaco et la France. La Ville d'Hyères a signé la Charte Pelagos et s'est ainsi engagée dans une démarche partenariale pour la préservation des mammifères marins.

Pour la protection et la valorisation de la forêt, la Ville travaille au sein du SIVU Hyères-La Londe, en partenariat avec le SDIS et le Comité Communal Feux de Forêts.

Part active au sein de Toulon Provence Méditerranée

Le Maire de la Ville d'Hyères-les-Palmiers préside la Commission Tourisme et Ouverture maritime de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée.



Les Adjoints du Maire participent chaque mois aux différentes Commissions de Toulon Provence Méditerranée (Environnement, Aménagement de l'Espace, Culture, Agriculture et forêts...) pour apporter leurs avis et leurs expériences sur les projets communautaires.

Administration et apport d'expertise pour le Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros est administré par un Conseil qui rassemble des représentants des différentes administrations, des collectivités territoriales, des habitants, des associations et organismes, du personnel ainsi que des personnalités qualifiées nommées par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Il définit les principes de l'aménagement, de la gestion et de la réglementation du Parc, vote le budget et contrôle l'action du directeur et de son équipe.

Le Conseil scientifique, composé de trois groupes, biologie terrestre, biologie marine et sciences humaines, joue un rôle d'expert dans l'élaboration du programme de recherche annuel du Parc et de conseil en matière de gestion patrimoniale.

Pilotage de l'Opération Grand Site

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de la presqu'île de Giens, une délibération du Conseil Municipal en date du 26 avril 2012 a précisé la volonté de la Ville d'engager un vaste débat démocratique sur ce projet. Un Comité Consultatif constitué de plusieurs associations locales a eu une participation active sur le projet Grand Site et un site Internet dédié est prévu pour informer le grand public. Les Comités du projet se sont mis à l'œuvre à l'automne avec pour objectif d'arrêter lors d'un Comité de Pilotage mi-décembre les grands axes du projet qui pourrait être soumis à la validation du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie en 2013.

Appel à projet du Ministère de l'Écologie pour une expérimentation de relocalisation des activités et des biens menacés par les risques littoraux

La Commune étant consciente de l'importance de la collaboration de tous les acteurs sur un tel projet, un comité de pilotage a été mis en place pour l'élaboration du dossier de candidature, composé de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Communauté d'Agglomération

Toulon Provence Méditerranée, le Syndicat Mixte Ports Toulon Provence, le Syndicat Mixte du SCoT, le Parc National de Port Cros, et la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.

Une réunion plénière a regroupé tous les partenaires et chacun d'entre eux a pu montrer son engagement dans cette réflexion d'avenir. Ces différentes concertations ont aussi poussé la Commune à prendre contact avec la Préfecture du Var, la Direction de l'Aviation Civile et la Base Aéronautique Navale pour la prise en compte des évolutions actuelles de la structure aéroportuaire Toulon-Hyères. Ainsi, les partenaires principaux sont déjà réunis autour de la Commune pour travailler dans cette nouvelle approche de gestion du trait de côte.



Plan intercommunal sur les risques majeurs

Par délibération du 20 décembre 2008, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée a mis en place un Plan Intercommunal de Sauvegarde (P.I.C.S) sur l'ensemble des communes de son territoire. Il a pour vocation d'agir comme un élément complémentaire et de coordination entre les Plans Communaux déjà existants, sans se substituer à eux : sa mission relève principalement d'un travail d'équipe et de mutualisation des moyens.

Selon la convention adoptée par les communes et l'agglomération, la Ville d'Hyères participe activement au pilotage du P.I.C.S lors de groupes de travail ou d'actions de sauvegarde menées conjointement sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale



Soumis à une procédure d'appel à projets annuel déclinant les orientations prioritaires, le CUCS voit ses décisions arrêtées par un comité de pilotage. Cette instance est animée par le Sous-Préfet délégué à la Politique de la ville en présence du chef de projet de la Commune et des différents techniciens représentant les partenaires institutionnels.

Syndicat Intercommunal de Transports et de Traitement des Ordures Ménagères (SITTOMAT)

La Commune d'Hyères est représentée par le biais de Toulon-Provence-Méditerranée au sein du Sittomat. Ainsi, elle participe activement à l'amélioration continue des conditions d'élimination et de valorisation de ses déchets.

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Les comités de direction de la mairie

Des comités de direction sont en place au sein de la mairie ; ils réunissent les directeurs tous les 15 jours, dont le Directeur Général des Services et les trois Directeurs Généraux Adjointes. Tous les mois, ils sont rejoints par tous les chefs de services.

Gestion de la politique événementiel

Un seul service, celui de l'Animation, regroupant aujourd'hui le Pôle Animation, la Logistique Événementielle, la Gestion des Salles, les Musiques Actuelles, a été mis en place afin de répondre aux besoins et aux attentes des hyérois mais aussi afin d'avoir une meilleure lisibilité et visibilité.

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Afin de renforcer le portage et le pilotage de la démarche de développement durable, la Ville pourra considérer :

- le maintien de la méthode avérée des groupes de travail, qui favorise l'échange et la richesse des projets ;
- l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial, projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique ;
- la création d'un comité de pilotage interne pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial.

II.3 TRANSVERSALITÉ DE LA DÉMARCHE

Toute démarche de développement durable implique une intégration d'impératifs économiques, sociaux ou environnementaux différents. En effet, une action bénéfique sur certains enjeux de développement durable mais négligeant voire dégradant d'autres impératifs ne saurait relever d'une démarche de développement durable.

La Ville d'Hyères-les-Palmiers présente de nombreuses spécificités à prendre en compte dans sa démarche de développement durable. Il s'agit d'une ville de contrastes, avec 114 kilomètres de littoral, et une grande partie continentale comprenant des massifs forestiers et des espaces cultivés. C'est une ville à forte fréquentation touristique accueillant par ailleurs 56 000 habitants permanents. C'est enfin une ville dont la moyenne d'âge de la population est plutôt élevée, mais où habitent aussi de nombreux jeunes dont certains sont en situation précaires. Prendre en compte les enjeux écologiques mais aussi économiques, sociaux, démographiques ou touristiques d'une politique est donc indispensable à Hyères pour conserver un cadre de vie remarquable et progresser sur la voie d'un avenir durable pour tous.

Objectifs des politiques menées par la Ville

Pour la Ville d'Hyères-les-Palmiers, la transversalité est un savoir-être qui s'établit en premier lieu autour d'un projet. La transversalité est d'abord vécue comme un moyen de soulever les bonnes questions sur un projet.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Plan Local d'Urbanisme durable

Le plan local d'urbanisme (PLU) prend en compte la transversalité de la démarche du développement durable dans ses orientations, telles qu'elles sont notamment définies dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). A titre d'exemple,

la densification des quartiers permet d'une part de limiter l'artificialisation des sols et l'impact de la ville sur les milieux environnants et d'autre part de limiter les transports individuels et leurs émissions de CO₂. Le développement de l'écotourisme ou de l'agritourisme est un projet exemplaire en matière d'intégration des aspects économiques, écologiques et sociétaux.

Travail conjoint avec le Conservatoire du Littoral



Depuis 1994, la mairie travaille avec le Conservatoire du Littoral. Celui-ci a notamment proposé et en mis en œuvre trente mesures d'urgence pour la réhabilitation du tombolo de Giens. Aujourd'hui, la Commune est gestionnaire d'environ 126 ha de propriétés du Conservatoire du littoral sur la presqu'île de Giens, dont les objectifs de gestion visent un accueil du public compatible avec la préservation des espaces naturels.

Appel à projets du Ministère de l'Écologie pour une expérimentation de relocalisation des activités et des biens menacés par les risques littoraux

Dans le cadre de la politique de gestion intégrée du trait de côte et en application du Grenelle de la Mer, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a lancé un appel à projets « Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux ». Cet appel à projet est en total adéquation avec le projet d'aménagement des plages du Ceinturon et c'est pourquoi la Commune a déposé un dossier de candidature pour la plaine côtière du Ceinturon.

Ce projet de réflexion à long terme touchera de nombreux enjeux (économique, touristique, social). Il est donc basé sur la participation de tous les acteurs locaux afin de garantir une concertation large et l'adhésion du plus grand nombre.

Volet Maritime du SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé par le Syndicat Mixte du SCoT Provence Méditerranée par délibération du 16 octobre 2009. De plus, le Conseil Syndical du SCoT a délibéré le 19 novembre 2010 afin de mettre en place un chapitre individualisé du SCoT valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer. Ce document permettra dans un cadre réglementaire de mettre en place une organisation et une protection du littoral à une échelle globale.

L'élaboration de ce volet maritime du SCoT et les réflexions de la Commune sur les risques littoraux sont donc des démarches complémentaires entre une vision globale des risques à l'échelle du territoire et la mise en œuvre pratique à une échelle locale.

Charte du Parc national de Port-Cros



Le décret du 4 mai 2012 délimite le territoire potentiel du futur Parc national de Port-Cros. Sur cet espace de projet, le parc national est chargé d'élaborer en concertation avec les communes, les collectivités

territoriales et les acteurs locaux, une charte, projet de territoire centré sur le développement durable. La Ville participe activement à des réunions et des ateliers de concertation pour définir les ambitions de la future charte et participer à sa rédaction.

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Plan de Déplacements d'Administration

La Ville s'est lancée en 2012 dans l'élaboration d'un Plan de Déplacements d'Administration (PDA). Ce projet de développement durable nécessite une approche transversale des problématiques de déplacements afin de réduire leurs impacts économiques, sociaux et environnementaux.

Des groupes de travail mixtes pour l'accessibilité

Les efforts engagés par la municipalité pour rendre les lieux communaux accessibles à tous ont été déployés grâce aux groupes de travail composés des agents de la mairie et d'associations. Cette approche transversale a favorisé un pilotage pertinent pour la prise en compte du handicap.

Les comités de direction de la mairie

(Voir II.2 Pilotage)

Nouvel intranet

Un nouvel Intranet regroupe toutes les applications utilisées par les différents services municipaux, notamment pour la gestion des courriers et des délibérations. Depuis 2010, le logiciel Courriers permet une dématérialisation des correspondances entrant en Mairie et ainsi un meilleur suivi des demandes.

Transversalité dans l'organisation des manifestations

La demande d'organisation des manifestations fait désormais l'objet d'un document unique, permettant de consulter directement tous les services municipaux concernés : sécurité, police municipale, eau-littoral-propreté, logistique, hygiène, commerce, communication.

De plus, un calendrier de toutes les manifestations organisées par les services est établi en début d'année afin d'anticiper au mieux l'organisation de ces évènements.

La transversalité au service du logement

La thématique logement est mise en œuvre grâce à la transversalité. En effet, la concession d'aménagement et plus particulièrement l'OPAH-RU font l'objet de réunions en comités de pilotage et comités techniques inter services. En outre, la stratégie foncière fait l'objet d'un groupe de travail dédié.

Evolution du Système d'Information Géographique de la Ville

L'année 2012 a vu la mise en fonction d'un S.I.G nouvelle version qui, tout en perpétuant la transversalité de l'information entre les services municipaux en publiant 30 thématiques, a permis la constitution d'une base de données unique dite territoriale, qui référence désormais l'intégralité des données géographiques de la collectivité en RGF Lambert 93. 206 agents dans 36 services ont accès à ce portail interactif limitant fortement les déplacements entre les différents sites distants de la collectivité. Une estimation permet d'évaluer les économies réalisées sur une année pour les seuls 84 agents implantés sur ces sites distants, à plus de 9400 km de déplacements (soit plus de 1590 heures de temps de travail), auxquels s'ajoutent les économies sur les sorties terrain évitées aux 206 utilisateurs.

Mais ce nouvel outil ne se limite plus à l'information, il permet à certains services d'être acteurs de l'information géographique communale en leur laissant la maîtrise de leur thématique (patrimoine immobilier, voies, adresses postales, réseau pluvial...). Cela assure une meilleure cohérence avec les autres services et permet la diffusion d'informations en temps réel.

L'Adresse...

Une des informations essentielles après l'identité de chaque personne physique ou morale, c'est son adresse. Personnelle, parfois méconnue et imprécise, elle est pourtant indispensable à notre quotidien, que ce soit pour la distribution postale,

les secours, les services à la personne, les livraisons, les raccordements en tous genres (Internet, TV, électricité, gaz, eau).

En effet, une localisation sans équivoque est un gage de qualité, de rapidité et surtout de sécurité. C'est là que l'adresse trouve sa place dans ce rapport, un bon adressage permet des gains en termes :

- De papier consommé, en limitant le nombre de correspondances revenues non distribuées et détruites,
- De déplacements, les GPS omniprésents aujourd'hui nécessitent pour être performants des informations précises,
- De qualité de vie, en limitant les détours inutiles pour trouver un lieu.

Pour toutes ces raisons, en 2011 la Ville a participé à une démarche départementale menée conjointement avec La Poste, le Service Départemental d'Incendie et de Secours, La Direction Départementale des Finances Publiques du Var et l'Association des Maires du Var sur la qualité de l'adresse. L'aboutissement de celle-ci est la signature pour la première fois dans le Var entre les organismes précités et la Ville d'Hyères d'une charte d'engagement et de partenariat « Label Adresse » au travers de laquelle elle se voit récompensée, dès 2012 par l'attribution du Label Adresse d'Or pour la qualité de ses résultats obtenus.

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Afin d'améliorer la transversalité de la démarche développement durable, une attention particulière pourra être portée par la Ville d'Hyères en 2013 à :

- la formation des agents au développement durable ;
- la sensibilisation de ses agents et de ses partenaires à la transversalité (avantages, bonnes pratiques méthodologiques, exemples de réussites, écueils).

Dans un futur plus lointain, la Ville pourra considérer l'élaboration d'un Agenda 21 ou autre outil de cohérence et de concertation permettant de décliner une stratégie territoriale de développement durable. L'utilisation du logiciel Courriers pourrait être améliorée afin de supprimer toutes les copies papier et garantir une meilleure traçabilité des courriers.

L'outil SIG évoluera encore en 2013 tant dans sa forme que dans son contenu afin d'offrir de nouvelles fonctionnalités. L'année 2013 permettra également de continuer le travail de précision sur l'Adresse et d'assurer une large diffusion de ces informations auprès du plus grand nombre d'organismes afin d'optimiser les gains en termes de développement durable.

II.4 EVALUATION

Le développement durable, par les nouvelles perspectives qu'il ouvre, implique souvent de mener des politiques novatrices et audacieuses. Afin d'une part d'assurer l'adéquation des politiques menées avec les enjeux locaux et les attentes de la population, et d'autre part de mesurer les résultats et impacts des politiques menées, une évaluation objective et régulière de la démarche de développement durable doit être mise en œuvre. Les conclusions de cette évaluation permettent de valider ou de corriger les démarches engagées. L'évaluation des politiques de la Ville au regard du développement durable est l'objet de ce rapport, mais doit également être intégrée au quotidien dans le déploiement des démarches de la Ville.

Objectifs des politiques menées par la Ville

La Ville d'Hyères-les-Palmiers souhaite pouvoir évaluer le plus possible ses politiques et rendre compte de son action auprès des citoyens.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Evaluation financière

Une évaluation globale des politiques publiques sous un axe financier a été mise en place en 2011 et en 2012, par le service finances. Cette évaluation a été réalisée à l'aide d'un tableau de bord qui regroupe toutes les actions menées sur un sujet et permet de mesurer le coût net de chaque type d'activité. Le retour sur investissement peut ensuite être apprécié au vu du nombre de personnes touchées par une politique ou de la qualité estimée du service rendu. Ce système permet de mesurer les ressources affectées à chaque politique, de prioriser les actions des politiques publiques, de les inscrire dans le temps, et enfin d'offrir une vision à la fois précise et générale de l'attribution de l'argent de la collectivité.

Analyse du tourisme à Hyères

En 2010, la Ville a demandé une expertise complète du tourisme sur la commune par un groupement de deux bureaux d'études afin de connaître précisément les axes de progression et notamment ceux qui concernent les axes nature et culture. Les résultats de cette expertise ont permis de mettre en place un nouvel Office de Tourisme répondant aux attentes des prestataires du territoire et des nombreux visiteurs attirés par la Ville d'Hyères.



En 2012, l'Office de Tourisme, en collaboration avec la compagnie TLV-TVM, a mis en place une enquête de satisfaction auprès des visiteurs de l'île de Porquerolles pour identifier les pistes d'amélioration possibles.

Suivi des consommations électriques de la Ville

Afin d'évaluer en temps réel ses consommations électriques, la Ville a acquis le logiciel Dialege qui permet de suivre chaque mois toutes les consommations d'énergie et d'être alertés en cas de surconsommation.

Evaluation de la propreté

En 2012, le service Propreté a repris en régie le suivi et le contrôle des missions de nettoyage effectuées par les prestataires extérieurs (entreprises privées et ESAT). Pour ce faire, le service s'est appuyé sur l'outil de suivi des indicateurs de propreté, élaboré par la société PCR-PROP CONSEIL en 2009 pour la Commune de Hyères.

Fin 2012, le service Eau-Littoral-Propreté a créé une cellule dédiée à la surveillance des prestations, chargée de mettre en place pour 2013 la même méthode de suivi et de contrôle pour les missions de nettoiyements effectuées en régie.

Evaluation des projets en cours

Le projet de vidéosurveillance mis en place pour lutter contre la délinquance a été évalué, et une baisse de la délinquance a été constatée. L'efficacité de cette politique sur la Ville d'Hyères a donc pu être validée. Dans le prolongement de ce projet, et pour une meilleure réactivité de la Police municipale, la Ville a initié des travaux devant permettre à l'ensemble des bâtiments communaux d'être reliés par un réseau de fibre optique et 45 caméras de vidéo-protection installées sur l'ensemble du territoire communal d'ici trois ans.

Les dispositions de développement durable incluses dans le contrat de collecte des ordures ménagères font l'objet d'un contrôle suivi.

Par ailleurs, tous les services de la Ville effectuent régulièrement des évaluations sectorielles dans différents domaines : rapport annuel sur l'eau, sur les déchets, suivi des produits phytosanitaires utilisés dans la gestion des espaces verts, etc.

Enfin, une enquête de satisfaction sur le ressenti de la population par rapport aux différentes actions municipales a été conduite en 2012 par le service communication de la Ville.

Participation à des concours nationaux

La Ville participe occasionnellement à des concours sur différentes thématiques afin de s'auto-évaluer et de se comparer à d'autres collectivités. En 2012, la Ville a notamment candidaté aux concours des Villes et villages fleuris, Capitale française de la biodiversité, aux Trophées Eco Actions. La Ville participe occasionnellement à des concours sur l'environnement et le développement durable afin de s'auto-évaluer et de se comparer à d'autres collectivités.

Evaluation au travers du rapport développement durable

Le rapport développement durable permet une évaluation avec tous les services municipaux de l'ensemble des actions mises en œuvre par la Ville. Cette démarche permet de tirer les leçons des réussites et des échecs passés pour mieux appréhender les politiques environnementales futures.

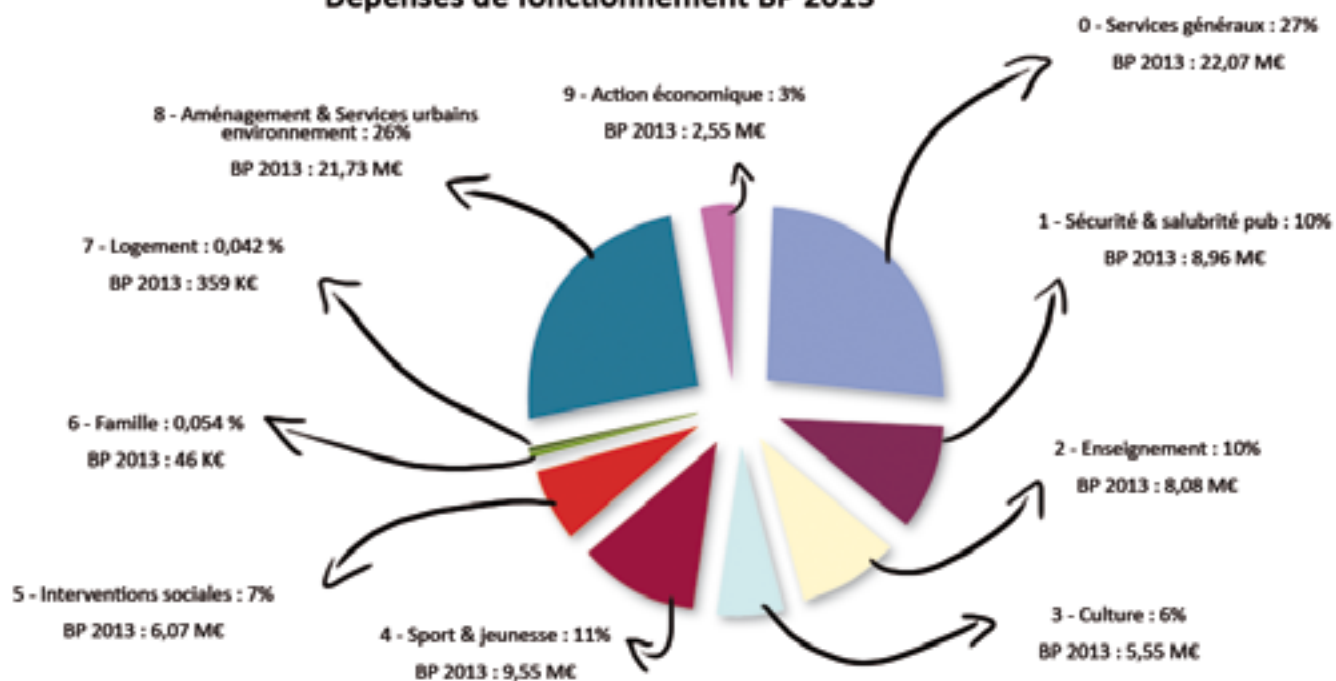
Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Le plan local d'urbanisme (PLU) sera soumis à une évaluation dans le cadre de la réglementation afin d'analyser les résultats de son application, notamment du point de vue de l'environnement et de la maîtrise de la consommation des espaces. Néanmoins une première évaluation du PLU est en cours par les instructeurs du service urbanisme afin d'améliorer le règlement en vigueur.

L'évaluation des politiques publiques de la Ville d'Hyères, en particulier en matière de développement durable, n'a pas de caractère systématique. Au-delà des évaluations effectuées par les services, un suivi global et transverse des politiques offrirait une meilleure vision de la nature et de l'efficacité des actions de développement durable engagées. Pour cela, la Ville pourra s'inspirer du tableau de bord déjà existant pour les aspects financiers et mettre en place un tableau de bord des politiques menées au vu des finalités du développement durable.

Analyse du Budget Primitif 2013 par politiques publiques

Dépenses de fonctionnement BP 2013



II.5 STRATEGIE D'AMELIORATION CONTINUE

Une démarche de développement durable sur un territoire vise à améliorer une situation existante au regard des finalités du développement durable. En cela, cette démarche s'inscrit dans une stratégie d'amélioration continue. Celle-ci implique le déploiement d'objectifs précis, un partage des résultats des évaluations, d'outils d'apprentissage et d'amélioration continue, et enfin, la diffusion des bonnes pratiques et innovations.

Objectifs des politiques menées par la Ville

La Ville d'Hyères-les-Palmiers souhaite impliquer tous ses citoyens dans une démarche d'amélioration continue au regard du développement durable.

Actions remarquables mises en œuvre sur le territoire en 2012

Amélioration des pratiques individuelles

Le journal municipal contient régulièrement des articles sur le développement durable invitant les Hyérois à changer leurs habitudes. De même, l'Espace Info Energie accompagne les habitants qui le souhaitent dans leurs efforts de réduction de leur consommation d'énergie et de leurs impacts environnementaux.

Amélioration de l'action de la Ville

En vue d'améliorer continuellement l'action des différents services de la ville, tous les courriers de plaintes reçus sont suivis. Les remarques ou demandes des habitants sont analysées pour offrir des services plus efficaces, en particulier au regard du développement durable.

Par ailleurs, une brigade verte a été mise en place en juillet 2011 dont la mission consiste à aller à la rencontre des usagers, particuliers ou commerçants, et de leur rappeler les règles à suivre en matière de propreté publique, dont les conditions de présentation des déchets sur la voie publique. Dès 2012, au-delà de leur rôle d'écoute, d'information et de conseil en matière de gestion des déchets, ces agents assermentés ont la capacité de verbaliser les infractions relevées, comme par exemple les dépôts sauvages. La brigade verte est dotée depuis octobre 2012 d'un véhicule électrique.

Office de Tourisme et qualité de service



L'Office de Tourisme a le souci de la satisfaction des visiteurs et assure la gestion et le suivi des réclamations qui lui parviennent sur la commune. Il évalue également la satisfaction des visiteurs dans ses locaux. En 2013, l'Office de Tourisme continuera sur le chemin de la qualité pour l'obtention de la marque Qualité Tourisme.

Actions remarquables mises en œuvre dans le fonctionnement interne de la collectivité en 2012

Amélioration continue des compétences des agents de la mairie



Une stratégie de formation continue des agents de la mairie a été adoptée avec des plans de formation actualisés chaque année. Un plan de formation individuelle et un plan collectif sont en place. Ils recensent les besoins de formation des agents et des services et proposent des formations adaptées. Un guide destiné aux chefs de services leur permet de sélectionner les formations à la sécurité les plus adaptées. Afin d'améliorer la conduite des agents municipaux, deux sessions de sensibilisation à l'écoconduite ont été organisées en 2012.

Suivi de l'utilisation des produits phytosanitaires et de la consommation d'eau

La gestion des espaces verts s'inscrit elle aussi dans une démarche d'amélioration continue et d'adaptation aux nouvelles réglementations, et bénéficie de formations régulières.

Un relevé mensuel des compteurs d'eau est effectué, assurant ainsi comparativement chaque mois un état des consommations par site et un diagnostic des écarts afin de rectifier au plus juste.

La consommation de produits phytosanitaires fait aussi l'objet d'un relevé mensuel qui permet de suivre l'évolution des efforts de réduction faits d'une année sur l'autre (la quantité de désherbants utilisée a été divisée par 4 entre 2006 et 2011).

Orientations et programmes de nature à améliorer la situation

Une stratégie de développement durable appliquée au stade de lancement des projets permettrait une réflexion systématique sur les aspects de développement durable. Ceci pourrait être mis en place à l'aide d'un guide dédié à l'évaluation ex-ante et ex-post des politiques au regard du développement durable.

La Ville doit également poursuivre la formation continue des agents municipaux et de l'encadrement sur les actions de développement durable.

Le journal « Contact », interne aux agents municipaux, pourrait contenir des propositions pour accompagner les agents municipaux dans l'amélioration de leur impact environnemental au travail.

Des écogestes doivent également être ajoutés de façon plus régulière dans le magazine municipal et sur le site internet de la Ville.



Enfin, le présent rapport sur la situation en matière de développement durable permet une évaluation annuelle des actions de la collectivité, et doit réellement favoriser une dynamique d'amélioration continue au regard du développement durable.